
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-troisième séance – Mercredi 13 mai 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Ariane Arlotti*, *M. Grégory Baud*, *M^{mes} Catherine Buchet-Harder*, *Laetitia Guinand*, *MM. Jean Sanchez* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 mai, mercredi 13 mai et lundi 18 mai 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais... (*Brouhaha.*) Mais c'est le souk! Monsieur Lathion, je croyais que le Musée d'art et d'histoire vous intéressait... Bien! Je voulais juste vous annoncer que, ce matin, le Conseil administratif a confirmé la nomination de M. Jean-Yves Marin comme nouveau directeur des Musées d'art et d'histoire.

Ce nouveau directeur entrera en fonction le 1^{er} octobre 2009 et, mardi prochain, à 8 h 30, il sera présenté au personnel des musées, qui est informé en même temps que vous de sa nomination. L'après-midi, M. Marin rencontrera les journalistes qui le souhaitent pour répondre aux questions sur sa manière de voir l'avenir du musée.

Quelques éléments biographiques. M. Marin est né à Caen en 1955; il a entamé un parcours universitaire en histoire de l'art et en archéologie dans cette même ville, avant d'obtenir un diplôme d'études approfondies en archéologie médiévale en 1980. Conservateur en chef du patrimoine, il est actuellement directeur du Musée de Normandie de Caen, un musée dédié à l'histoire, à l'archéologie et à l'ethnologie, qui fait partie du réseau des musées de France.

Membre du conseil académique, auteur de nombreuses publications, M. Marin occupe en outre diverses charges d'enseignement, notamment en qualité de professeur associé à l'Université internationale francophone Senghor d'Alexandrie, en Egypte, depuis 1996, et d'enseignant en master 2 des Universités de Caen, Paris XI et Saint-Etienne (Lyon). Depuis 1999, il est chargé d'un cours sur la déontologie professionnelle dans le cadre de l'Institut national du patrimoine, à Paris. Il est également membre du Conseil scientifique du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée de Marseille.

Il est connu en particulier, au-delà de ses compétences professionnelles, pour son engagement dans le domaine de la déontologie et de l'éthique professionnelles. Il s'est également manifesté dans le cadre de son mandat de président du Comité national français du Conseil international des Musées – l'ICOM, dont nous avons parlé plusieurs fois ces derniers jours.

Son curriculum vitae complet est à la disposition des gens qui le souhaitent, au département de la culture. Le communiqué de presse a été envoyé cet après-midi aux journalistes.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'ai également une information à donner aux membres de ce Conseil municipal... Le Conseil d'Etat a validé, dans sa séance hebdomadaire, les conditions de reprise du contrôle du stationne-

ment en ville de Genève. Comme vous le savez, nous sommes dans une phase de transition en termes de compétences.

A compter du 1^{er} septembre 2009, les agents municipaux actuels vont décélérer dans leur investissement sur ces tâches de contrôle du stationnement. La Fondation des parkings progresse pour la reprendre en totalité à l'horizon du 31 décembre 2009. Je vous signale simplement cet état de fait, que j'aurai sans doute le loisir de développer en détail en commission des finances. Je ne voulais pas manquer de relever ici cette information publique, qui date de cet après-midi et qui intéresse plusieurs parmi vous.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Tornare et M^{me} Salerno sont à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises et ils ne devraient pas revenir ce soir. Nous reporterons les objets les concernant. M. Maudet ne sera bientôt plus là, mais nous traiterons quand même les rapports PR-659 A et PR-665 A qui concernent son département, éventuellement le rapport P-214 A.

M^{me} Sylvie Rossel, journaliste, et deux caméramans devraient filmer notre séance de ce soir. M^{me} Rossel tourne actuellement un film qui est une commande de la Ville de Genève, plus précisément de M^{me} Sandrine Salerno, sur les femmes et la politique à Genève.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à la question orale de M. Fazio, laquelle concerne l'agrandissement de la crèche... Pardon, de la brasserie des Halles de l'Ile – je confonds avec un autre dossier... (*Rires.*) On vient de m'en parler à l'instant...

L'agrandissement de la brasserie modifie divers projets initiaux, en augmentation de la capacité de la salle des Halles de l'Ile. Monsieur Fazio, vous me demandiez de quelles modifications il s'agit par rapport au projet.

Vous avez lu comme moi, dans la *Feuille d'avis officielle*, une demande de modification de l'autorisation de construire. Je vous réponds de la manière sui-

vante. La nouvelle gérante, M^{me} Calle-Lin, a demandé des modifications du projet initial, en accord avec la Gérance immobilière municipale et le Service d'architecture, qui correspondent à son concept d'exploitation, notamment une augmentation de la capacité de la salle, la création de deux W.-C. au rez-de-chaussée, à la place de la laverie, la modification de la cuisine existante, avec remplacement du matériel vétuste, l'adaptation de l'installation de ventilation et des portes de sortie de secours.

Les postes suivants ont été supprimés en compensation: la cuisine relais et la serrurerie de façade, l'estrade, le bar, la chambre froide au rez-de-chaussée et les stores. Les travaux supplémentaires sont payés grâce aux économies faites par les suppressions de postes et restent à ce jour dans le cadre du budget.

La gérante prend en charge le solde des coûts complémentaires, notamment le mobilier, le bar, le petit inventaire, l'éclairage et la sonorisation. A ce jour, nous n'avons pas de dépassement de crédit annoncé par les architectes. La variation des coûts entre le devis général – je vous le rappelle, Monsieur Fazio, mais vous le savez très bien – qui date de 2005, et les travaux adjugés en 2008 et 2009 n'est à ce jour pas demandée. Ce sera l'objet du crédit de bouclement.

4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-697 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La commission s'est réunie par deux fois sur cet objet, les 23 avril et 5 mai 2009, sous la conduite de M^{me} Anne Carron-Cescato. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marianne Cherbuliez, que nous remercions de son travail et de sa diligence.

Préalablement, la commission avait reçu, à leur demande, des permanents de l'U.ZN, qui avaient souhaité venir nous présenter leur projet. Dans la mesure où celui-ci est au cœur du débat, il sera rapporté en préambule. Le document de pré-

¹ Proposition, 5658.

sentation discuté étant intégralement publié dans la proposition PR-697, il ne sera donc pas à nouveau mis en annexe.

Séance du 22 janvier 2009

Audition de M^{mes} Albane Schlechten, Marcelle Braegger, Stéphanie Gautier, M. André Joye, permanents de l'U.ZN

La présentation débute avec un PowerPoint qui retrace l'histoire de l'U.ZN, de ses débuts idéalistes et autofinancés jusqu'à aujourd'hui, où les diverses associations réunies reçoivent globalement 685 000 francs par année de la Ville, subventions en nature non comprises.

Une commissaire demande quelle est la durée du projet éphémère? Son coût?

Il lui est répondu qu'il couvrira le dernier week-end d'août jusqu'au dernier week-end du mois d'octobre 2009. Le coût avoisine les 720 000 francs, dont 220 000 francs proviennent de l'Usine et 500 000 francs sont externes.

Un commissaire demande si le choix d'un projet qui déborde encore sur le domaine public est une option réaliste et responsable, lorsque l'on connaît les problèmes de drogue et de bruit aux abords de l'Usine, qui font déjà l'objet de pétitions.

Il lui est répondu que les usagers aimeraient sortir de l'image réductrice d'une maison autour de laquelle il n'y aurait que des nuisances et présenter avec ce projet le volet culturel de leurs activités et les faire partager avec les habitants du quartier. Que la question du trafic de drogue est de la responsabilité de la Ville et non la leur.

Un commissaire s'étonne de ce que l'Usine ne prenne pas ses responsabilités de gestionnaire des lieux pour assumer les conséquences de leurs activités, notamment à la sortie de leurs manifestations et aux abords du bâtiment, en se bornant à se défaire sur la Ville, qui a dû mettre en place une médiation.

Un commissaire s'inquiète des installations type échafaudages, et de leur sécurité.

Plusieurs commissaires étant également inquiets à ce sujet, nous y reviendrons ultérieurement.

Un commissaire s'interroge sur la fin du prêt à usage à l'Usine.

Par ailleurs, il engage les responsables à prévenir de possibles oppositions en faisant sans tarder les démarches nécessaires, tant sur le plan administratif qu'après des habitants du quartier.

Pour le prêt à usage, il lui est confirmé que celui-ci arrive bien à échéance l'an prochain. Pour les risques d'opposition, ils ont l'intention d'intéresser les gens du quartier.

Une commissaire s'étonne de ce que, pour un événement dont on connaissait depuis longtemps la date, ils n'arrivent que si tard pour nous le présenter.

Il lui est répondu que l'idée n'a germé que l'été dernier.

Une commissaire ne souhaite pas se prononcer sur la qualité artistique du projet. En revanche, elle s'étonne de ce qu'il est fait une religion à l'Usine que de renoncer à la recherche de fonds auprès de privés alors que celle-ci est requise pour toutes les autres associations.

Il lui est répondu d'une part que le collectif ressent de la gêne à recevoir des fonds privés, quelque chose comme une privation de liberté, et que, d'autre part cela correspond à un choix philosophique et une volonté.

Une commissaire demande si l'Usine a déjà contacté le Département de l'ins-truction publique et le département de la culture.

Il lui est répondu que Patrice Mugny est au courant du projet et qu'un soutien a déjà été demandé à Charles Beer.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il adviendra de la structure achetée après la manifestation, si elle sera recyclée.

Il lui est répondu que, concernant les échafaudages, il s'agit d'une location et que, pour le bois et le matériel lumière et son, ils appartiendront à l'Usine.

Discussion de la commission

De nombreuses questions étant posées sur la sécurité des installations, la commission vote l'audition du collectif Exyzt, responsable du projet architectural. Par ailleurs, au vu des craintes des nuisances supplémentaires que la réalisation de ce projet entraînerait auprès des habitants du quartier, qui ont déposé plusieurs pétitions, la commission vote également l'audition de représentants du Groupement des habitants de la rue du Tir et de la Coopérative du Rhône.

Séance du 23 avril 2009

Audition de M. André Koenig, architecte en charge du projet U.ZN, ainsi que de M. Pierre Schneider, architecte d'Exyzt

M. Schneider présente à la commission l'ouvrage éphémère qu'il a conçu pour cet anniversaire. Il s'agit d'une enveloppe style échafaudage qui recouvrira

l'extérieur du bâtiment de septembre à octobre 2009. Le projet s'articule autour d'un élément vertical, une tour de circulation, laquelle permettra l'accès au toit de ce bâtiment, lequel fournit une vue magnifique sur la ville. Il est prévu d'en faire un lieu de rencontres.

Il explique qu'il est artiste de statut et architecte de formation, qu'Exyzt est un collectif créé par cinq architectes, qui ont une formation et cultivent un regard créatif d'architectes sur des situations urbaines. Ils font des constructions éphémères depuis cinq ans. Il travaille avec une compagnie d'échafaudages, Layher, qui possède des filiales dans de nombreux pays. Qu'ils envisagent de collaborer avec cette entreprise sur ce projet, en raison de critères techniques, car ils sont le numéro un en matière d'échafaudages. Il présente à la commission une esquisse et précise que la prochaine étape sera d'obtenir les contrats de sécurité, d'accessibilité et de jauge. Pour ce faire, un rendez-vous est fixé entre M. Koenig et le service de sécurité, afin d'analyser les contraintes constructives du lieu et les normes d'accessibilité.

La présidente demande combien de temps prend cette étape.

M. Schneider répond qu'un délai de quinze jours, au maximum, permettra de clarifier ce point.

Un commissaire demande si, par rapport au marché public, ils sont dans les normes avec un total de 250 000 francs. Il souhaite aussi savoir s'ils engageront des professionnels genevois.

M. Schneider répond qu'il préfère travailler avec les ingénieurs de Paris, qu'il connaît bien. Ceux-ci lui fourniront le plan définitif. Quant au matériel, il sera loué à Layher et le montage sera fait par une entreprise d'échafaudage locale. A ce stade, il y aura une mise en concurrence sur le marché. Par ailleurs, il précise que, concernant le coût de l'ouvrage, l'enveloppe physique ne représente pas l'intégralité des frais, qu'il faut y ajouter l'électrification, la mise en lumière et aussi une programmation. Il reconnaît que le projet est assez ambitieux puisqu'il estime à environ 60 tonnes la masse d'échafaudage requise, ce qui représente, en termes de construction pure, un budget de quelque 100 000 à 120 000 euros.

Un commissaire demande des précisions sur les modules.

M. Schneider explique que la structure sera mixte, comportant des modules ouverts, sur le toit, et des modules probablement flexibles, selon lui, dans les espaces d'exposition. Ce sera variable, en fonction du contenu artistique du module concerné. La structure sera la plus ouverte possible et ne sera fermée ou couverte que lorsque cela sera nécessaire.

Il pense que la programmation sonore et musicale se fera plus à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur. Quant à leur recyclage, le matériel loué sera rendu et le

matériel acheté par la Ville sera à la disposition de l'Usine, qui en fera ce qu'elle souhaite.

Une commissaire pose la question des délais de demande d'autorisation auprès du Département des constructions et des technologies de l'information par rapport à la sécurité et aux autorisations de construire.

M. Koenig dit que le rendez-vous aura lieu prochainement.

Un commissaire s'inquiète de l'importance de la structure. Il demande si la sécurité totale est assurée. Il note que les échafaudages sont normalement destinés aux ouvriers alors qu'il va en l'occurrence devoir être pratiqué par un large public, par exemple avec des enfants. Il ne veut pas que des accidents se produisent.

M. Schneider répond qu'il a les mêmes intérêts que le commissaire, à savoir que le projet soit sécurisé et validé par des bureaux d'ingénieurs. Il souligne que, sur d'autres projets qu'il a réalisés, il y a eu du monde et il n'a jamais eu d'accident. Il précise que, si la structure est éphémère, la construction n'en sera pas bâclée pour autant.

Une commissaire aimerait savoir comment s'est arrêté le choix sur ce projet. Si Exyzt avait fait plusieurs propositions.

M. Schneider répond que, historiquement, il a rencontré des personnes de l'U.ZN dans le cadre du Mapping Festival, en se faisant alors inviter en tant qu'artistes intervenants, avec d'autres architectes de son collectif. Qu'ils ont été émerveillés par ce bâtiment et sa situation à Genève. Il a une grande considération pour ce bâtiment de l'Usine, permettant ce genre d'activités en plein centre-ville et une vraie affection pour ce lieu. De là a germé le projet, ce projet.

D'autres commissaires s'inquiètent sur la sécurité des installations et demandent que la commission soit tenue au courant des conclusions du rendez-vous avec le Département des constructions et des technologies de l'information.

Séance du 23 avril 2009, relevée

Audition du Groupement des habitants de la rue du Tir, représenté par MM. Marco Pezzetti et Claude Trolliet

M. Pezzetti indique que, suite à des cas de violences vers l'Usine, ils ont déposé une pétition. Il précise que, sans vouloir arrêter la vie culturelle associative, il pense qu'il faudrait pouvoir lui mettre des limites, par exemple horaires qui permettraient de garantir le calme vers minuit ou une heure du matin, non vers 7 h ou 8 h. La confusion entre culture alternative et discothèque les dérange.

Il observe à ce titre qu'il y a dégradation dans le canton de Genève en matière de fréquentation et de bruit dans les quartiers.

Une commissaire demande ce qu'ils pensent du projet proposé pour les vingt ans de l'Usine. S'il peut être positif pour le quartier ou le contraire. Qu'en est-il de la médiation organisée par la Ville?

M. Pezzetti répond qu'il n'a rien contre les personnes du Sputnik, mais qu'il est opposé aux manifestations après minuit. Pour la médiation, M. Trolliet la qualifierait plutôt de farce, car elle n'a permis de régler que des problèmes périphériques mais aucun problème de fond, à savoir le bruit dans le quartier. C'est la sortie et tout ce qu'il y a autour de la boîte de nuit qui posent problème, avec aussi une certaine insécurité liée à la consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants. Il indique qu'il a de la peine à avoir un avis sur le projet. Dans le cas où il risque de renforcer l'activité sur la place après minuit, il dit clairement ne pas être pas favorable à un tel projet.

La présidente demande s'ils ont eu une concertation relative à ce projet de la part des gens de l'Usine.

M. Trolliet répond que lui-même et M. Pezzetti ont vu ce projet lorsque la présidente le leur a envoyé et admet qu'il a à peine eu le temps de le lire.

Un commissaire résume la situation et le projet en question. Il souhaite savoir, au moment où l'autorisation de construire sera déposée au Département des constructions et des technologies de l'information, s'ils avaient l'intention de faire recours.

M. Trolliet répond qu'il n'y a pas eu de concertation pour l'instant. Il ajoute qu'il ne va pas se battre contre ce projet. Il note que ce projet ne change rien à la situation existante. Il pense simplement que, durant deux mois, la situation sera encore pire que ce qu'elle est actuellement.

Une commissaire demande ce que la commission devrait émettre comme recommandations pour que cet événement puisse se réaliser pour le contentement de tous.

M. Pezzetti pense que si la Ville mettait dans les clauses que le lieu ne peut pas être exploité après minuit, les gens de l'Usine ne pourraient pas avoir la discothèque, du moins pas après une certaine heure. M. Trolliet pense qu'il y a des dispositions utiles à prévoir pour ce projet et relève sa préoccupation de la sécurité et du calme dans le quartier. Il conclut que minuit lui semble une heure raisonnable pour cesser les nuisances sonores. Il a compris qu'il n'était pas certain que l'utilisation de la structure ne soit que diurne. Il relève que des mesures de bruit ont été réalisées en fin d'année dernière et que le résultat était de 110 dB, soit bien au-dessus des limites maximales autorisées. Il convient donc de mettre des limites et surtout de les faire respecter.

M. Trolliet répète encore que l'association n'a pas été consultée et que ses membres n'ont ainsi pas pu parler de ce projet.

Un commissaire se dit vivement choqué de ce que la médiation de la Ville ait été qualifiée de farce. Sa préoccupation est de savoir s'ils vont faire opposition à ce projet.

Une commissaire souhaite savoir si, dans l'hypothèse où un tel événement devait avoir lieu, des mesures de présence supplémentaires les sécuriseraient.

M. Trolliet remarque que, durant un certain temps, à la fin de l'an dernier, la présence policière a quelque peu été renforcée, mais il ajoute qu'il s'agit toujours du jeu du chat et de la souris. Il a le sentiment que cette présence accrue a pris fin il y a quelque temps.

M. Pezzetti dit qu'ils sont venus ici pour leur expliquer la situation. Que, en l'état, ils sont défavorables au projet, mais ne vont pas déposer plainte contre la Ville. Il constate que les commissaires vont accepter de financer quelque chose qui va aggraver la situation.

Séance du 7 mai 2009

Audition de M^{me} Anne-Michèle Stupf, représentante de la Coopérative du Rhône (M. Michael von Mandach est excusé pour des raisons professionnelles)

M^{me} Stupf remercie la commission des arts et de la culture d'avoir décidé d'auditionner la Coopérative du Rhône, qui représente nombre d'habitants. Elle précise que les coopérateurs ne faisaient pas partie des pétitionnaires durs, lesquels demandaient la fermeture de l'Usine à minuit, mais ils suggèrent de déplacer certaines activités qui rendent la vie de quartier difficile. Elle ne va pas se prononcer sur la qualité artistique du projet, mais sur la pertinence de celui-ci, par rapport au lieu, au contexte et au coût.

M^{me} Stupf remarque que le quartier est en train de se densifier au niveau des aspects touchant à la culture. Elle salue ici la rénovation des Halles de l'Ile, qui est un lieu magnifique. Il y a aussi la Barge qui, depuis quelques années, s'installe à la belle saison au bord du Rhône et constitue un endroit très sympathique. Elle relève qu'il y a eu des difficultés avec l'Usine et que, si les choses vont mieux aujourd'hui, tout n'est pas résolu. Des choses ont été faites mais la situation n'est pas encore stabilisée.

En analysant la proposition PR-697, elle note dans la première phrase de l'exposé des motifs que l'Usine souffrirait d'un problème d'image. Elle note quant à elle, à la lecture du projet, que rien ne la convainc que ledit projet va améliorer cette image de l'Usine. Elle constate que de mettre en valeur un savoir-faire trans-

culturel est une bonne chose, mais que le projet ne traite pas de cela. Elle estime que ce projet est une coquille dont le remplissage ne répond pas aux attentes. Ce n'est pas un projet digne d'une telle association, qui demande des sommes importantes. Il manque, dans ce projet, des garanties de programme et d'utilisation.

M^{me} Stupf aborde ensuite l'aspect sécurité. Etant elle-même architecte, elle se demande si la construction d'un bar sur le toit est faisable. Par ailleurs, le projet ne donne aucune garantie de sécurité, ni par rapport au bruit, ni par rapport aux nuisances. Interrogée sur son appréciation de la pertinence du projet des vingt ans, elle relève que certaines explications sont un peu vides de sens.

- Elle note que le projet tient en un seul paragraphe.
- Elle le lit et se demande quelle est la plus-value pour le quartier.
- Elle observe que faire évoluer les préjugés, dans un quartier qui se plaint de certaines nuisances, semble difficile si les organisateurs de la manifestation proposent des animations nocturnes.
- Elle remarque encore qu'une culture alternative ne devrait pas être une culture qui demande 500 000 francs au contribuable pour faire la fête!
- Elle croit que la culture alternative doit avoir un projet bien ficelé, qui peut certes requérir des autorisations, mais qui doit faire au mieux et avec un minimum de fonds publics.
- Elle pense que, dans le cas présent, il ne s'agit pas de culture alternative et que les responsables ne sont plus en phase de défendre une véritable culture dite alternative.

Un commissaire demande si elle a pris part à la médiation.

M^{me} Stupf répond que son mari y a pris part et qu'elle a, elle-même, eu des retours, du fait qu'elle est membre de Pro-Coulou et qu'ils ont vu des changements dans le quartier.

Elle note que, avec pareille gestion, elle a des doutes quant à la viabilité de l'Usine.

Un autre commissaire a entendu ses préoccupations relatives à la sécurité et lui demande si, avec l'assurance que les normes de sécurité soient respectées, ce projet lui semblerait intéressant.

M^{me} Stupf répond que la localisation reste problématique. Elle précise qu'elle a une formation d'architecte et ne peut pas croire en la faisabilité de cette construction. Elle peut donc difficilement se prononcer. Elle ajoute que, pour les habitants du quartier, il est exclu de mettre des structures sur le toit. C'est un bâtiment protégé. De plus, elle voit mal comment ce projet serait réalisable en quelques mois.

Un commissaire demande si la Coopérative du Rhône ne va pas faire opposition à ce projet.

M^{me} Stupf indique que, en l'état, ils n'ont pas imaginé que la Ville puisse entrer en matière. Si celle-ci entrait toutefois en matière, il y aurait une discussion dans le concret. Elle répète qu'elle n'a pas imaginé que la Ville puisse courir le risque de mettre en péril le fragile équilibre qui est en train de s'instaurer entre l'Usine et les habitants du quartier.

Un commissaire remarque qu'elle a justement évoqué la question de la plus-value pour le quartier. Il demande si ce projet et cet aspect en particulier ont été discutés avec les associations de quartier.

M^{me} Stupf répond que personne n'est au courant de ce projet et qu'elle n'en a elle-même eu vent que par la commission des arts et de la culture! Seule Pro-Coulou est au courant, car cette association organise «La rue est à vous» avec l'Usine, en septembre également. Elle conclut que ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation de quartier.

Un commissaire relève la finesse de l'analyse de M^{me} Stupf.

Il entend qu'elle craint que cette manifestation n'augmente les nuisances dans le quartier. Il demande si les autres membres de la coopérative partagent son point de vue.

M^{me} Stupf répond qu'elle fait partie des modérés. Elle croit que la culture fait partie de la cité et que c'est un choix d'habiter en ville et d'accepter, par là même, également ses nuisances. La mixité est intéressante. Elle imagine que d'autres habitants du quartier auront probablement un point de vue bien plus virulent que le sien. Dans la première réunion de médiation, elle relève qu'il y avait des membres de la coopérative, assez jeunes, mais aussi des personnes plus âgées. Elle note encore qu'au sein de la coopérative il y a des personnes qui fréquentent l'Usine.

Une commissaire remercie M^{me} Stupf pour sa franchise, ses propos modérés et une analyse pertinente de la situation. Elle demande à M^{me} Stupf si, dans le cas où le projet était assorti de recommandations relatives à la sécurité, aux horaires, au bruit et autres nuisances, elle pense qu'il pourrait se concrétiser.

M^{me} Stupf répond qu'elle estime sincèrement que cela ne serait pas possible. Connaissant l'avis des autres membres de la coopérative ou de Pro-Coulou, elle pense qu'il y aurait une levée de boucliers dans le contexte actuel. Il y aurait une incompréhension face aux progrès des relations entre les habitants et l'Usine et au bon vouloir de chacun. Ils essaient de construire quelque chose et, en même temps, se mettrait en place un projet qui risquerait de casser cela.

Cette commissaire poursuit en demandant si, tout en sachant que beaucoup de choses se passent dans le quartier, cette structure qui ne va durer que deux mois

était présentée de manière adéquate aux habitants du quartier par l'Usine ou les autorités, cela favoriserait la réalisation du projet.

M^{me} Stupf répond que, si le Conseil municipal décide de voter cette subvention, il est indispensable que cette information se fasse. Elle indique, par exemple, que les habitants du quartier ne reçoivent jamais rien, comme documentation, en ce qui concerne la programmation de l'Usine. Elle répète que, si le Conseil municipal va dans ce sens, il faut que cela soit assorti d'une information, mais que l'on ne peut pas exclure le fait que cette information entraîne forcément des oppositions.

Un commissaire a ressenti une certaine crainte, de la part de M^{me} Stupf et de la coopérative, concernant «La rue est à vous», que l'Usine s'empare petit à petit, du quartier et impose une manière de vivre. Il imagine que l'événement des vingt ans y contribuerait.

M^{me} Stupf signale que «La rue est à vous» est un vrai projet de concertation de quartier. Elle donne l'exemple de la manifestation aux Pâquis, laquelle rencontre un franc succès. Elle relève que, pour un quartier qui n'a pas une identité claire, comme c'est le cas de la Jonction, l'organisation d'un tel événement est un vrai challenge. L'idée est d'ouvrir la manifestation aussi à des personnes plus âgées, en organisant notamment un thé dansant ou d'autres animations qui leur soient destinées. Elle sait que la première année ne va probablement pas constituer une vraie réussite mais qu'il y a des idées intéressantes, portées par tous.

Elle s'attendait, de la part de l'Usine, qu'elle fasse une demande pour cette manifestation, voire qu'elle prévoie une ouverture de l'Usine, durant cette manifestation, aux habitants du quartier, pour démystifier cette image négative qu'elle véhicule. Elle a ainsi été étonnée de recevoir ce projet, qui porte sur les mêmes dates.

La présidente ouvre la discussion

Elle relève que divers courriers ont rassuré la commission quand à la sécurisation du projet et que le Département des constructions et des technologies de l'information s'est prononcé sur ce sujet.

Un commissaire a bien lu le courrier du Département des constructions et des technologies de l'information, lequel ne fait toutefois pas mention de l'utilisation du toit. Elle note qu'à Saint-Gervais, à chaque fois qu'il y avait une manifestation sur le toit, il y avait beaucoup de normes et de limitations à respecter. Elle s'étonne que cela n'ait pas été soulevé par le Département des constructions et des technologies de l'information.

Un autre commissaire annonce que l'audition du concepteur de ce projet, lors d'une précédente séance, ne l'a absolument pas convaincu. Les propos des habi-

tants auditionnés vont tous dans le même sens, soit une méfiance, un refus, une mise en garde du politique contre une décision qui risque de rompre le travail en cours et le processus de médiation.

Il reconnaît qu'il s'était d'abord exprimé en faveur du projet, mais qu'après ces auditions il n'y est plus favorable.

Une commissaire indique avoir confiance en ce projet. Elle se dit satisfaite de l'audition de l'architecte d'Exyzt. Il s'agit d'un beau projet; l'Usine propose un bel anniversaire. Elle imagine qu'ils vont détailler le projet et note que des autorisations seront encore délivrées. Elle pense que ce projet est très novateur. A la lecture de la lettre de Pro-Coulou, laquelle est une organisation faïtière du quartier, elle est très satisfaite. Elle constate que ses membres ont été mis au courant. Elle note encore que Pro-Coulou a fait des propositions d'horaires, avec l'Usine, et pense que celles-ci seront appliquées. Elle conclut en disant qu'elle est favorable à ce projet.

Une commissaire socialiste indique qu'elle et son groupe sont un peu ennuyés: plus il y a eu des remarques, lors des auditions, plus ils s'interrogent. Elle relève que les recommandations du Département des constructions et des technologies de l'information vont engendrer des coûts supplémentaires et elle se demande par qui ils seront pris en charge. Elle soulève un autre problème, à savoir que, si les commissaires votent ce soir cette subvention de 230 000 francs, il convient de se souvenir de la motion relative à la demande de couverture de déficit de 100 000 francs. Son groupe propose donc, à ce stade, de s'abstenir ce soir, surtout par rapport au montant attribué et à ce que va décider la commission des finances. Hier, elle a demandé l'état du budget de ce projet et le même montage lui a été redonné. Il lui semble que ce montage se fait un peu au jour le jour.

Un commissaire d'A gauche toute! rappelle qu'il n'est pas titulaire de la commission des arts et de la culture. Il indique que leur collègue M. Zaugg avait rappelé les dangers potentiels du projet et il voit ici que tout n'est peut-être pas assuré, à ce niveau-là. Il va donc s'abstenir, afin que son groupe puisse prendre position en plénière.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'ils ont à se prononcer sur une réalisation éphémère, dont le financement n'est aujourd'hui pas réuni. Il note que la demande est fort tardive, que sa réalisation est très aléatoire et qu'ils ne savent pas si elle sera frappée d'opposition.

Il se demande si c'est bien le moment de se lancer dans une dépense pareille, pour deux mois. Il ne voit pas la valeur ajoutée de cette manifestation pour l'Usine. Il annonce que son groupe n'acceptera pas ce projet, car c'est 230 000 francs, plus 100 000 francs, plus 70 000 francs, etc., pour quelque chose d'éphémère. Enfin, il note que la Ville ne peut pas être accusée d'être

ladre à l'égard de l'Usine, puisqu'elle lui fournit plus de 500 000 francs de subventions.

Une représentante libérale indique qu'au nom de la diversité culturelle, les libéraux ont examiné cette proposition avec neutralité et sans a priori. Ils sont déçus, notamment concernant le montage financier. Elle note que, sur d'autres projets, les commissaires exigent des recherches de financements extérieurs alors qu'ici tel n'est pas le cas. De plus, les habitants du quartier n'ont pas été consultés, ce qui n'est pas acceptable. Il y a un réel problème d'attitude. Elle relève encore qu'il s'agit d'un projet unique, qu'il n'y a pas eu de mise au concours. Elle estime qu'ils auraient pu faire quelque chose de plus modeste et de mieux adapté au lieu, en travaillant par exemple sur les éclairages, puisqu'ils avaient déjà réalisés d'autres projets de ce genre. Elle conclut que, en l'état, les libéraux ne peuvent pas entrer en matière.

Le représentant radical annonce que son groupe est opposé à ce projet. Il est présenté trop tardivement et ne peut pas être prêt dans les temps. De plus, le budget est mal ficelé. Il pense que la seule solution est qu'ils réalisent ce projet dans cinq ans, pour les vingt-cinq ans de l'Usine. Il s'agit donc d'un refus par rapport à la somme et à la non-concertation avec les acteurs concernés.

Une commissaire Verte exprime sa déception face à ce qu'elle entend. Elle constate une frilosité et un a priori par rapport à d'autres projets. Concernant le montage financier, elle a compris que, si le financement n'était pas trouvé, la manifestation ne se ferait tout simplement pas. En lisant la lettre de Pro-Coulou, elle remarque que plus d'informations circulent que ce que certains auditionnés ont prétendu. Elle admet que l'Usine pourrait faire un effort de communication et aussi faire appel à des privés.

Elle trouve dommage de refuser un tel projet, lequel représente une opportunité d'avoir une manifestation avec une ouverture sur le quartier, qui aurait certainement amélioré la vie dans ledit quartier.

La présidente suggère de passer au vote.

La proposition PR-697 est refusée par 6 non (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 oui (3 Ve) et 5 abstentions (1 AGT, 3 S, 1 DC).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 230 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

Art. 2. – L'octroi mentionné à l'article premier est conditionné à une participation du Canton de Genève pour le soutien du projet «U.ZN» pour un montant de 70 000 francs.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association L'Usine.

M^{me} Anne Carron-Cescato, présidente de la commission des arts et de la culture (DC). Mes remerciements d'hier aux membres de la commission des arts et de la culture, dans le cadre du débat sur le Jubilé Calvin, s'appliquent également à l'étude de cette proposition PR-697. Je tiens à exprimer tout particulièrement ma gratitude à M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse, qui a rédigé son rapport extrêmement rapidement.

Dans les deux cas, les commissaires ont eu une attitude ouverte et la même minutie lors de l'étude en commission. Ils ont accepté de travailler rapidement pour que cette proposition revienne cette semaine de commission et cela, il fallait aussi le souligner. En clair, il n'y a pas eu deux poids et deux mesures.

Des inconnues autour d'enjeux majeurs ont cependant été soulevées au cours des travaux et les auditions et réponses reçues par écrit n'y ont pas vraiment répondu. Pour ce qui concerne les craintes émises en plénière au sujet de la sécurité des installations, bien des réponses seront apportées par le Département des constructions et des technologies de l'information et la commission a bien compris où s'arrêtaient ses compétences.

S'agissant du budget, des inconnues subsistent encore, par exemple sur les coûts supplémentaires engendrés par les consignes de sécurité qui seront imposées par le Département des constructions et des technologies de l'information. Des craintes sur le risque de rompre le processus de médiation lié aux nuisances

dans le quartier n'ont pas non plus encouragé la majorité de la commission à accepter un projet arrivé très tard au Conseil municipal.

La volonté de l'Usine de sortir de l'image réductrice d'une maison autour de laquelle il n'y aurait que des nuisances n'a pas convaincu et l'on doit une bonne partie de ces réticences notamment à l'absence de détails sur la programmation de la fête. Le projet, qui a été jugé attrayant à première vue mais finalement trop vague, aura suscité plus de scepticisme que d'enthousiasme.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse (L). Chers collègues, je renvoie les remerciements à la présidente de la commission des arts et de la culture, qui a fait diligence pour que nous puissions, en un temps très court, traiter de cet objet, puisque les fêtes, après celles du Jubilé Calvin, devraient avoir lieu au mois de septembre, du dernier week-end d'août au dernier week-end d'octobre.

Nous avons travaillé dans une atmosphère parfaitement sereine. Nous nous sommes mis tous d'accord sur les enjeux de cette manifestation, au nom de la diversité culturelle. Nous avons eu plaisir à entendre les membres du collectif et nous avons apprécié le côté imaginatif de leur projet pour cet anniversaire. Ils étaient d'ailleurs déjà venus nous le présenter au mois de janvier et nous n'avons eu qu'à reprendre les points pas tout à fait sûrs pour nous et qui étaient encore en discussion, notamment par rapport à la sécurité.

Je développerai un ou deux éléments en ma qualité de rapporteuse et je donnerai la position libérale sur ce projet.

En gros, ce projet représente un coût de 720 000 francs, 220 000 francs étant pris sur les subventions de l'Usine elle-même et 500 000 francs résultant de recherches de fonds. Il est apparu aux commissaires qu'il fallait regarder ce projet de manière circonspecte, compte tenu de la place qu'occupe cette institution à Genève.

Il faut le répéter, nous n'avons eu à aucun moment l'idée de remettre en cause le projet artistique et culturel. Il appartient à l'association et, dans une démocratie où la liberté d'expression et la liberté culturelle sont un acquis et une valeur, ce n'est point du tout sur cet aspect-là que nous voudrions nous prononcer.

En revanche, nous voulons relever un ou deux éléments, outre le coût. Nous voyons dans le rapport qu'il y a une difficulté pour les habitants à assumer des projets qui peuvent aller jusqu'à 110 dB. Vous savez qu'on arrête à 85 et 90 le nombre des décibels acceptables pour une manifestation, même sportive – et surtout nocturne – dans un quartier. Cet élément devrait nous faire réfléchir.

Par ailleurs, je tiens à préciser qu'il m'est arrivé dans le rapport de confondre l'U.ZN, qui est l'intitulé de la manifestation pour les vingt ans, et l'Usine, qui

est le nom de l'association en tant que telle. Je voulais donc rectifier, de même que le nom d'une personne auditionnée, qui n'a pas été retranscrit de manière exacte par la procès-verbaliste. Je vous prie de m'en excuser. (*Corrigé au Mémorial.*)

En fait, la commission a souhaité lier deux objets, celui de l'étude de faisabilité de cette manifestation, de son coût, de ses conséquences, avec deux pétitions au moins qui nous sont parvenues à la commission des pétitions. Nous avons tenu, dans le cadre de l'étude de cet objet, à recevoir les pétitionnaires, à savoir la Coopérative du Rhône, l'Association des habitants de la rue du Tir, et nous avons également reçu un courrier de Pro-Coulou.

En bref et pour le groupe libéral, il ressort des choses extrêmement simples, à savoir qu'au nom de la diversité culturelle aucun de nous ne remet en cause la possibilité, pour des associations, de s'exprimer au niveau culturel de la manière qu'elles estiment nécessaire, juste. Mais ceci n'est pas le sujet du débat et nous ne nous prononçons pas du tout sur le plan artistique.

En revanche, nous sommes inquiets de voir que ce bâtiment, situé en plein cœur de la ville – peut-être est-ce sa chance, peut-être est-ce aussi son malheur – engendre autour de lui un certain nombre de difficultés dans la relation avec les habitants, non seulement par rapport au projet pour cette manifestation, mais à longueur d'année.

Dire que, pour une manifestation exceptionnelle, il y aura des fêtes qui dureront tout le long de la nuit, ma foi, c'est encore un discours que l'on peut entendre... Il se trouve malheureusement que ce lieu-là semble fêter chaque année tous ses anniversaires, le dix-huitième, le dix-neuvième, le vingtième, et il fêtera encore le vingt et unième, le vingt-deuxième, le vingt-troisième, exactement de la même manière et, si possible, vingt-quatre heures sur vingt-quatre...

Au fond, le souci des libéraux est premièrement d'assurer que, dans le cas où ce projet serait d'une certaine manière, par une majorité de ce Conseil municipal, décrété comme étant faisable, il soit la fête non seulement du collectif de l'Usine, mais de tout le quartier. A ce titre, nous avons quelques soucis. Les pétitionnaires que nous avons entendus, à savoir la Coopérative du Rhône, n'avaient pas connaissance de ce projet, pas davantage que l'Association des habitants de la rue du Tir, et Pro-Coulou ne se dit pas réfractaire si certaines limites sont posées.

Ces limites, elles sont claires. Chacun s'inquiète de la structure architecturale qui déborde sur l'extérieur. Cet anniversaire sera en été et les manifestations n'auront pas lieu à l'intérieur, mais elles déborderont véritablement sur la cité, sur le domaine public. Cela peut être vu de deux manières. Le projet a l'air d'être présenté par les organisateurs comme une occasion de rencontrer la population, or il se trouve que cette population n'a été ni concernée ni informée.

Pour nous, c'est un souci que cette fête, qui doit être une fête de quartier pour toute la population, soit préparée sans concertation des principaux voisins, à savoir les habitants des abords directs de l'Usine. C'est ce qui ressort absolument de toutes les auditions de la commission. Nécessaire également le respect des limites au niveau de la loi et des autorisations, de ce qui est faisable ou non en termes de sécurité. Nous ne voudrions à aucun moment un accident. Vous savez que des familles et des enfants seront appelés à pratiquer les échafaudages prévus.

Nous avons également une réticence à entrer d'entrée de cause dans un projet auquel on ne nous a pas proposé d'alternative. Il n'y a qu'une seule idée: réaliser pour l'Usine ce projet-là, ce jour-là, à cette heure-là, de cette manière-là. Mais nous avons vu que le collectif existe, avec beaucoup d'imagination, et des projets moins ambitieux et moins risqués du point de vue sécuritaire auraient peut-être pu être proposés.

Dernier point – mais peut-être est-ce le premier pour les libéraux – il y a un problème de montage financier. Nous avons reçu, vous le voyez dans cet ordre du jour, plusieurs demandes de soutien à des manifestations anniversaires. Nous avons le Jubilé Calvin, et je tiens à remercier ce Conseil municipal d'avoir voté à l'unanimité l'amendement qui permet de le soutenir à hauteur de 200 000 francs. Nous avons également les festivités de Rousseau, dont le coût s'élèvera à plusieurs millions de francs.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur 230 000 francs à la charge de la Ville de Genève, sachant que, dans la philosophie de l'Usine, il n'est en aucun cas question de faire appel à des fonds privés. Pour nous, c'est un vrai problème, parce que, tant pour Rousseau et Calvin que pour toutes les autres associations qui veulent organiser des anniversaires ou n'importe quelle manifestation, il est acquis que la Ville n'intervient qu'à titre de subsidiarité. Il est absolument nécessaire et requis que des recherches soient faites auprès de fonds privés.

Nous ne doutons pas que le projet, assez attrayant finalement, comme l'a dit très justement la présidente, aurait pu susciter un coup de cœur de la part des uns ou des autres. Nous savons que la Fondation Wilsdorf s'est engagée pour reloger Artamis. Pourquoi ne l'aurait-elle pas fait pour les vingt ans de l'Usine? Nous avons essayé dans toute la mesure du possible, lorsque nous avons reçu les organisateurs, de les motiver à faire des recherches de fonds, comme les autres associations, dans le secteur privé.

Pour nous, c'est un principe d'équité. Les associations qui sollicitent la Ville ne sollicitent pas que la Ville ou l'Etat, mais, autant qu'elles peuvent et largement dans notre cité, également les privés...

Le président. Il va falloir conclure...

M^{me} Florence Kraft-Babel. Je vous remercie, Monsieur le président, de m' avoir laissé la parole jusque-là, puisque c'était ma dernière phrase, à savoir que, pour les libéraux, en l'état et vous l'avez compris, nous ne pouvons pas, hélas, à notre grand regret, au nom de la diversité culturelle et pour des raisons de principe, entrer dans ce projet. Si toutefois nous apprenions ce soir que des fonds privés avaient été trouvés, nous pourrions éventuellement reconsidérer notre position.

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Il nous est demandé ici une subvention pour fêter le vingtième anniversaire de l'Usine, à travers le projet U.ZN. Eh bien, ce projet a enthousiasmé les Verts! Nous l'avons trouvé original, audacieux, nous avons estimé qu'il pouvait donner une excellente vision de la culture alternative à Genève sur ces vingt dernières années.

Il nous est demandé de souscrire à la construction d'une manifestation éphémère. Bien. Ce qui a été dit précédemment par la présidente de la commission des arts et de la culture et par la rapporteuse sur cet objet, c'est que la commission a été enthousiaste et qu'elle a étudié avec une certaine bienveillance ce projet.

Je soulignerai en préambule que le groupe des Verts a été le seul à l' avoir voté en commission. Nous espérons sincèrement que ce ne sera plus le cas ce soir. En commission, les opposants à ce projet n'ont exprimé que doutes et méfiance à son égard, au lieu de rendre un hommage à la créativité et aux activités que l'Usine offre tout au long de l'année – c'est tout de même un lieu de référence en Europe, puisque l'Usine rayonne au-delà de nos frontières.

Au lieu de cela, ce que nous avons entendu, c'est: un projet mal ficelé, un montage financier mal amené, une mauvaise collaboration avec les personnes du quartier, l'absence de recherche de fonds privés, une programmation non établie et, bien évidemment, la sécurité... La sécurité a été une question centrale, car il a fallu tout vérifier pour s'assurer que cette installation éphémère autour de l'immeuble de l'Usine offrait bien toutes les garanties de sécurité pour la population.

Nous les Verts, nous considérons que cette structure sera réalisée et montée par une équipe de professionnels, qu'elle a été validée par des services de l'Etat, et que ces échafaudages ne seront pas montés à la va-vite. Il s'agit tout de même d'un collectif de cinq architectes, qui a réalisé avec succès plusieurs manifestations. Par exemple, ce collectif nous a montré des images de réalisation montées à Paris, à Barcelone, à Berlin, à Karosta...

Nous les Verts, nous faisons confiance au Département des constructions et des technologies de l'information, et le courrier que nous avons reçu avant le

vote de cette proposition a été de nature à nous rassurer. Voilà pour l'aspect de la sécurité.

Sur l'aspect de la recherche de fonds, c'est évidemment une question d'équité! Cependant, cette décision du collectif fait partie de sa philosophie. Bien. Mais nous considérons, nous les Verts, que l'Usine doit évoluer dans sa philosophie et qu'elle doit accepter, comme toute autre association, d'aller chercher des fonds pour ses manifestations.

Mais si les organisateurs de la manifestation ne l'ont pas fait et s'ils n'y sont pas prêts aujourd'hui, est-ce une raison pour les sanctionner? «Puisqu'il en est ainsi, vous n'aurez pas votre subvention, car nous exigeons que vous alliez chercher de l'argent ailleurs, par exemple auprès de la Fondation Wilsdorf...»

Nous estimons qu'il serait bien mieux de leur dire: «Ecoutez, votre subvention, nous vous l'accordons. Votre projet nous enthousiasme et cette manifestation doit avoir lieu, afin que vos vingt ans soient fêtés dignement. Mais nous vous proposons de vous accompagner pour que vous acceptiez, à l'avenir et pour une autre occasion, de rechercher des fonds privés. Nous allons vous indiquer de quelle manière.» Voilà comment nous considérons les choses par rapport à ce reproche, certes fondé, mais nous pensons que cela ne mérite pas un rejet pur et simple de la subvention demandée.

S'agissant de la programmation, oui, elle se fera! Elle sera la même que la programmation prévue à l'intérieur de l'Usine, simplement elle aura lieu à l'extérieur, avec peut-être plusieurs ajouts. Mais ce sera la même, puisque l'objectif de l'Usine, à travers ce projet, est de proposer ses activités habituelles à l'extérieur de ses murs. C'est là aussi un aspect très intéressant, pour nous les Verts.

J'en viens au grief selon lequel le projet de l'Usine est mal ficelé et son montage financier aléatoire. Le collectif nous a précisé que cette idée avait émergé l'été dernier et nous constatons qu'il a réussi à bien avancer en vue de sa réalisation. En conséquence, il y a ici un vrai projet d'intervention architecturale sur un bâtiment magnifique, avec une idée de se présenter à l'extérieur tout à fait enthousiasmante, qui procurera du plaisir et créera un lien avec la population.

A ce propos, j'ajouterai que l'association Pro-Coulou a adressé un courrier aux commissaires des arts et de la culture et que, contrairement à ce qui a été dit, elle ne manifeste pas de réticences. Elle nous l'écrit: elle est tout à fait favorable à ce projet, moyennant quelques aménagements qui seront apportés, nous en sommes convaincus, notamment par rapport au bruit.

J'ajouterai encore ceci. Nous les Verts, nous aurions préféré que les opposants à ce projet nous disent clairement en commission: «Eh bien non, ce projet nous déplaît, il n'est pas pertinent et nous ne l'aimons pas...» Mais ils ont préféré se

cacher derrière des aspects sécuritaires et l'absence de recherche de fonds, tout en ayant l'audace de prétendre soutenir la culture alternative!

Par conséquent, nous les Verts, pour ne plus être seuls à voter ce projet, nous invitons ce Conseil municipal à accepter de fêter dignement l'Usine, comme nous avons accepté et comme nous accepterons encore de défendre plusieurs projets de manifestations d'importance cette année.

M. Grégoire Carasso (S). Après l'enthousiasme, avec certains élans paternalistes, des Verts que nous venons d'entendre, laissez-moi vous faire part du coup de cœur socialiste pour ce projet! Vous êtes bien placé pour le savoir, Monsieur le président, chaque année, des dizaines d'anniversaires d'associations, d'institutions ou de fondations – j'en passe et des meilleures – sont célébrés, toujours avec l'intention, couronnée de plus ou moins de succès, de mettre les petits plats dans les grands... apéro ici, discours plus ou moins pénible là, rétrospective dans le meilleur des cas...

Pour les vingt ans de l'Usine, nous avons là, Monsieur le président, un projet à l'image de l'Usine. A l'image de l'Usine, parce qu'il reflète d'abord les compétences culturelles et artistiques de ce qui est devenu en deux décennies un fleuron de la culture non institutionnelle à Genève. Avant-gardiste aussi, ce projet, cela a été rappelé dans les précédentes interventions, décoiffant, riche, ouvert sur l'extérieur, j'en passe...

J'en passe pour arriver à un autre qualificatif de ce projet, moins évident: fragile. Fragile parce que, nous nous en sommes rendu compte dans les débats qui nous ont occupés ces derniers mois, l'audace dérange et bouscule des normes administratives et sécuritaires qu'il s'agit de respecter. Une telle audace est un défi pour ces normes et je m'associe à l'enthousiasme de la préopinante Verte, qui considère que le Département des constructions et des technologies de l'information et les autres autorités compétentes sauront répondre à la qualité de ce projet en appliquant avec intelligence toutes les normes à respecter.

Mais, autour de cette fragilité, il y a d'autres obstacles. Il a été fait référence à une forme de condition, celle, nouvelle – pour ma part, c'est la première fois que j'en entends parler ici autour du soutien à un projet culturel – aux termes de laquelle nous devrions avoir une consultation de tous les acteurs concernés de près ou de loin, et une unanimité au regard de cette consultation.

Cela me paraîtrait curieux que l'on conditionne soudainement le soutien à la Fête de la musique à une adhésion unanime de toutes les associations concernées de près ou de loin par cette manifestation et les nuisances qu'elle implique. D'autant plus que, dans le cas d'espèce, il s'agit bien d'un anniversaire unique.

J'en viens à la deuxième condition qui pose problème au groupe socialiste et qui motive le dépôt de l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression de l'article 2.

En effet, cet article concerne la condition étonnante, dans le cas d'espèce, d'un soutien cantonal à hauteur de 70 000 francs. Si je vous fais part, Monsieur le président, de cet étonnement, c'est parce que, lorsque nous avons des enjeux financiers à part entière pour des proportions décisives du budget de notre commune – je pense bien évidemment à l'exemple classique du Grand Théâtre et de son subventionnement – une minorité de ce Conseil municipal demande, année après année, qu'un soutien cantonal et un conditionnement à l'engagement supplémentaire des millions que la Ville octroie voient le jour.

Jusqu'à présent, nous les socialistes, nous avons à chaque fois perdu dans ce combat. Je m'étonne que cet argument-là vienne maintenant sur la table, pour un projet unique, qui concerne 230 000 francs et pour lequel la Ville a largement les moyens d'honorer cet engagement auprès d'une institution phare pour Genève. Le groupe socialiste souhaite donc faire sauter cette condition, qui nous surprend. Si les groupes qui soutiennent ce projet dans ce Conseil municipal sont prêts à faire courir le risque de son échec simplement pour un symbole, en l'occurrence déplacé et mal choisi sur son objet, les socialistes n'adhèrent pas à cette stratégie.

Enfin, nous espérons que les différentes forces politiques qui ont manifesté un soutien à ce projet continueront, après leur vote, à le soutenir pour qu'il puisse surmonter les derniers obstacles qui restent devant lui, de telle sorte qu'il prenne place dans nos murs, avant la fin de l'été ou au début de l'automne, pour faire rayonner, comme l'Usine l'a fait ces deux dernières décennies, le quartier et la ville et Genève.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour nous, il est important de rappeler quelques points quant à la préparation d'un projet de cette envergure, notamment la question du budget. M. Carasso s'étonne de ce conditionnement à l'apport cantonal. La vérité, c'est que si le Canton ou la Loterie romande ne paient pas, ce sera tout pour notre pomme... Voilà pourquoi nous demandons le conditionnement des deux autres entités, pour que le montant ne passe pas de 200 000 francs à plus de 500 000 francs.

Quant à la préparation un peu plus d'une année à l'avance, cela nous semble raisonnable en termes de demande, puisque maintenant on se retrouve à quelques mois de l'ouverture de cette manifestation et que, finalement, les habitants auront

encore la possibilité de recourir. Cependant, est-il vraiment raisonnable de se lancer dans un tel projet avec les possibilités d'obstruction qui existent? Nous ne le pensons pas.

Je ne m'étendrai pas sur la qualité artistique du projet. J'estime, à titre personnel, qu'il est intéressant. Ce qui nous pose problème, c'est ce que l'Usine vend comme étant le facteur principal: un projet rassembleur, un centre pour relancer la vie du quartier de la Coulouvrenière, pour rouvrir l'Usine aux habitants d'à côté, alors que, finalement, quand on demande aux associations d'habitants s'il y a eu concertation, elles disent avoir appris de notre bouche l'existence de ce projet...

Alors, qu'en est-il d'un projet où on nous dit: «On le fait pour améliorer la visibilité de l'Usine, pour s'ouvrir aux habitants...» Habitants à qui il n'a pas été proposé! Qu'en est-il de la concertation sur un tel dossier quand on sait ce qu'il coûtera en termes de paysage, et peut-être de nuisances pour les habitants? Pourquoi ne les a-t-on tout simplement pas consultés?

Enfin, pour la programmation, nous avons bien compris, Madame Perler-Isaaz, que ce serait la même chose à l'intérieur qu'à l'extérieur. D'accord, mais pourquoi donne-t-on encore une fois une subvention à toutes les associations à l'intérieur de l'Usine pour faire la même chose que ce qu'elles font toute l'année? Pourquoi sommes-nous obligés de leur redonner des sous?

Voilà mes interrogations. C'est évidemment ce qui poussera le groupe radical à voter non à ce projet et à regretter que les personnes qui avaient soulevé également ces quelques inconsistances en commission ne suivent pas en plénière.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis étonnée d'un certain nombre de choses entendues ce soir. J'ai entendu, de la part des libéraux, qu'ils avaient des principes et que, au nom de ces principes, ils ne voteraient pas la subvention pour l'Usine. J'ai l'impression qu'on doit se tromper de principes, à savoir qu'il me paraît tout à fait dommageable, pour Genève et pour tout ce qui s'y fait, d'opposer les cultures et d'être un jour pour l'une et un jour contre l'autre. C'est dommage. Genève est multiple et nous devons profiter justement de cette variété.

Le projet présenté par l'Usine est un beau projet. Il est enthousiasmant. Il est enthousiasmant à plus d'un titre, et plusieurs personnes sont intervenues avant moi pour le dire. Il a cet avantage d'être ouvert sur la population, sur le quartier et sur la ville. Rien que pour cela, nous devrions être contents, puisqu'il semble qu'il y ait quelques difficultés de cohabitation entre les différentes populations qui se côtoient dans le quartier.

Or il y a, de la part de l'Usine, une volonté très nette d'ouverture, et le projet en est la preuve. Qu'il y ait eu un certain questionnement à l'égard de la sécu-

rité des visiteurs et des acteurs est légitime. Il semble que le Département des constructions et des technologies de l'information n'ait pas de grandes inquiétudes et, pour ce qui nous concerne, je peux tout de suite dévoiler – tout le monde le sait – que nous soutiendrons cette subvention.

Nous la soutiendrons parce que le courage dont ont fait preuve les jeunes gens qui sont venus nous voir était remarquable. Dans le cas particulier, je sais qu'ils n'ont pas toujours été reçus de manière digne, mais ils ont défendu leur projet avec enthousiasme, et avec les défauts de cet enthousiasme, une certaine maladresse. Mais il me paraît difficile de leur en tenir rigueur.

Néanmoins, ce projet a l'avantage d'être novateur. Pour une fois, on ne nous propose pas l'éternelle kermesse habituelle qu'on veut bien nous proposer pour les vingt ans, les trente ans de telle et telle autre organisation, dont nous connaissons tous le fonctionnement, sur lequel nous n'avons aucun doute.

Le projet de l'Usine nous interpelle de manière un peu curieuse. Nous n'avons pas l'habitude de voir la présentation d'un projet qui n'est pas complètement ficelé, qui n'est pas à la virgule près, qui n'est pas au centime près... Je pense que, dans le cas qui nous occupe, nous avons reçu un certain nombre de garanties. Des garanties des ingénieurs, des architectes.

Il y a d'autres exemples, ce n'est pas la première expérience de ce type, et ce qu'on peut faire à Venise pour la Biennale, on peut imaginer qu'à Genève ça fonctionne aussi! J'ai bien peur, n'en déplaise à ceux qui font de Genève une incroyable capitale, qu'il y ait moins de monde aux vingt ans de l'Usine que de gens qui ont visité cet espace à la Biennale de Venise. Pour ce qui est de la sécurité, je crois que nous avons quelque assurance.

Aussi, parce qu'ils ont été insolents, parce que leur projet est un projet du cœur, ouvert sur la cité, parce qu'il n'est pas un de ces projets classiques et habituels que nous ne défendons même pas – que nous votons tout simplement! – pour toutes ces raisons, nous devons voter ce projet pour montrer que nous ne sommes pas seulement des conservateurs et que, parfois, nous aimons prendre des risques. Et là, on nous en offre l'occasion. Alors, j'ai envie de dire à toute cette assemblée: faites comme ont fait ces jeunes gens de l'Usine! Soyez un petit peu insolents, prenez des risques et votez ce budget!

M. Jacques Baud (UDC). Messieurs du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes, nous, les élus du peuple, responsables de la sécurité... (*M^{me} Wenger rit.*) Riez, c'est la vérité! Riez... c'est la vérité! Le peuple ne vous a pas élus pour faire gli gli, mais pour veiller sur lui! En toutes circonstances.

Partant, quelle que soit la beauté que l'on pourrait trouver à ce projet, je n'ai pas été convaincu par la sécurité de l'ouvrage. Un échafaudage provisoire, puisque érigé pour deux mois. On nous a présenté des plans non cotés. Nous avons demandé à rencontrer l'ingénieur. C'est l'architecte qui est venu. Pas très convaincant.

Les questions que je voulais poser au niveau de la sécurité, je n'en ai pas eu les réponses. J'ai appris qu'on allait laisser monter le public sur le toit de l'édifice. Je rappelle qu'il s'agit d'un édifice classé, que ce toit n'a pas été conçu pour autre chose qu'un éventuel surpoids de neige mouillée, que, partant, vu l'âge de cette toiture, il y a un danger certain.

Je ne sais pas si vous avez déjà vu les ponts suspendus sur lesquels passent les soldats. Ils arrêtent de marcher au pas, sinon le pont prendrait un mouvement qui le mènerait à sa perte. Si les gens vont sur ce toit de l'Usine et s'amuse à danser et à sauter ensemble, il y a un danger de fissures, voire de dégâts plus graves.

D'autre part, quand je parle des enfants qui pourraient monter sur ces échafaudages, on me dit: «Oui, mais un tri se fait en bas!» Un tri... Le gars qui fait le tri va faire pipi et n'importe qui monte... Il n'y a pas de sécurité, ce n'est pas sérieux!

Aux questions posées, je n'ai pas eu les réponses voulues. Par conséquent, nous, Union démocratique du centre, nous nous opposons à la construction de cet ouvrage, pas pour des raisons politiciennes ou politiques... l'Usine... ou je ne sais quoi encore... Pas du tout! Uniquement pour des raisons de sécurité, laquelle n'est pas assurée.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, vous vous en souvenez, lors de l'entrée en matière sur ce sujet, le Parti démocrate-chrétien était assez enthousiaste et disait: «Voilà une excellente idée et nous voulons montrer, au Parti démocrate-chrétien, que nous pouvons encourager ce type de projet novateur présenté par des jeunes.»

Nous sommes donc partis avec un préavis très positif et notre attitude en commission a été favorable à ces jeunes. Je ne comprends pas M^{me} Wenger lorsqu'elle dit que nous les aurions mal reçus et que l'accueil n'aurait pas été à la hauteur. Je puis vous assurer que nous étions plus réceptifs à l'audition de ces jeunes qu'à l'audition de certains habitants, qui ont été traités avec une certaine rigueur.

Ceci étant dit, nous avons examiné le dossier, et là, au niveau de notre groupe, nous sommes vraiment très partagés. Nous avons eu de grandes discussions et, après une étude minutieuse, nous avons décidé de ne pas voter cette proposition.

D'abord, il y a les arguments en rapport avec la sécurité. M. Baud les a très bien exposés et, c'est vrai, les questions de fond qui ont été posées n'ont pas trouvé réponse lors des différentes auditions. Pour une quantité de raisons, nous n'étions pas rassurés, ni pour les visiteurs ni pour les gens de l'Usine qui fréquenteront ces lieux.

Ensuite, le scepticisme quant au montage du projet. Nous voyons maintenant comment les projets se réalisent; nous avons affaire à des équipes dynamiques qui n'ont pas honte d'aller chercher des fonds privés. Vous savez que notre parti soutient la collaboration public-privé dans les projets, dans les investissements publics, mais là nous n'avons pas de réponse à nos attentes. A notre avis, le fait de solliciter la Ville et l'Etat était un peu facile, alors que d'autres collectivités privées auraient pu être approchées.

Enfin, la cohérence par rapport au soutien que nous devons aux habitants... Une médiation est en cours et des personnes du quartier croient en cette médiation et espèrent qu'elle se poursuivra. C'est aussi notre souhait, car les habitants ont droit à notre respect. Ceux que nous avons reçus voient dans ce projet une forme de provocation. Comme vous le savez et quoi qu'on en dise, l'Usine – pas nécessairement ses acteurs, ni les organisateurs des manifestations – produit des nuisances et il est vrai que ces nuisances augmenteront avec ce projet.

Nous avons donc décidé de prendre le parti des habitants dans cette affaire et de soutenir la médiation. Mais nous pensons que ce projet peut handicaper la suite des travaux de médiation: c'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à cette proposition.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais simplement répondre à une préopinante Verte, qui prétendait que les arguments des libéraux étaient une partie de cache-cache derrière des arguments sécuritaires ou de montage financier.

Mon collègue Jean-Charles Lathion l'a exprimé de manière extrêmement précise, il ne s'agit en aucun cas pour nous d'opposer les cultures, mais de donner à chacune sa chance, avec un certain nombre de précautions. Ces précautions sont claires, elles sont sécuritaires, elles touchent au respect des voisins et elles concernent le plan financier – ce que l'on demande à la collectivité publique et ce qu'on n'ose pas lui demander.

A ce titre, j'aimerais simplement citer une personne qui représente la Coopérative du Rhône. Nous ne la connaissons pas, ses remarques ne sont pas les nôtres, et elle s'est exprimée de manière parfaitement libre et franche. Elle nous a dit lors de son audition que la culture alternative – encore faudrait-il savoir ce

que cela veut dire, mais nous y reviendrons, nous n'ouvrons pas le débat ce soir – ne devrait pas être une culture qui demande 500 000 francs aux contribuables pour faire la fête.

Pour cette personne, la culture alternative doit avoir un projet bien ficelé, qui peut certes requérir des autorisations, mais qui doit faire au mieux – au mieux – et avec un minimum de fonds publics. C'est le courage de la différence. Elle pense que, dans le cas présent, il ne s'agit pas de culture alternative et que les responsables ne sont peut-être plus en phase pour défendre une véritable culture dite alternative. Ce sont des propos que nous n'avons pas inventés et nous voulons les mettre au cœur de ce débat. Tout ceci au nom de la liberté, de la différence, mais tout de même pas à n'importe quel prix.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma grand-mère... (*Exclamations.*) Ma grand-mère, pour qui j'ai toujours une très grande affection, m'aurait dit, si elle avait été parmi nous ce soir: «Quand on veut noyer son chat, on dit qu'il a la rage.» Mesdames et Messieurs, sachons raison garder!

Nous sommes en démocratie et le groupe socialiste estime qu'il y a des règles de proportionnalité. Nous nous devons d'être auprès de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, c'est-à-dire aussi de tous les publics et de tous les amateurs de vie culturelle, quelles que soient ces activités culturelles.

Chaque année, Mesdames et Messieurs, il y a dans notre ville, et nous pouvons en être fiers, des commémorations, des festivités, des anniversaires. A ma connaissance, il n'y a qu'une fois où nous avons commis un énorme oubli, c'était lors de la commémoration de la date de fondation de notre commune de Genève. Nous avons omis de le faire et Adhémar Fabri est resté silencieux.

Une autre fois, en 1981, nous n'avons tenu qu'à demi nos promesses. Nous avons, certes, commémoré le décès de Frédéric Amiel. Nous nous étions, en tant qu'autorités cantonales et municipales, engagés à éditer pour la première fois la totalité de son *Journal intime*. Les choses se sont arrêtées au douzième volume, si mes souvenirs sont bons, et il aurait dû y en avoir vingt-quatre, si mes souvenirs sont toujours bons.

C'est certainement un des plus grands écrivains du canton, pour ne pas dire de Suisse, et c'est ainsi qu'on l'a traité. Il n'a qu'un tout petit bout de rue du côté de l'Université. C'est peu de chose, nous avons failli à notre tâche et cela, je le regrette pour ces deux occasions. Pour le reste, la plupart du temps, nous faisons bien les choses. Il n'y a qu'à voir finalement les crédits offerts pour Jean-Jacques Rousseau, le plus grand, le plus magnifique de tous, et je ne m'en plains pas!

Aujourd'hui, nous sommes devant une demande qui est toute simple. En outre, je vous rappellerai, Mesdames et Messieurs, que, en principe, dans notre ville, puisque c'est la Ville qui fait la politique culturelle pour le canton, pour la République, nous avons des ambitions culturelles, même si parfois nous pouvons en douter. Nous soutenons toutes les activités culturelles, quelles qu'elles soient, dans tous les arts possibles et imaginables. Nous soutenons l'ensemble des désirs de tous les publics possibles.

Nous avons, ce soir, une demande de l'Usine. L'Usine, c'est une culture dite jeune, c'est une culture dite alternative dont nous avons fréquemment entendu parler. Mesdames et Messieurs, cette scène, qu'on le veuille ou non, que vous le vouliez ou non, est reconnue sur le plan international. Il se passe là-bas des choses, qu'elles vous plaisent ou non, extrêmement importantes. Il y a là un public de citoyennes et de citoyens qui s'y rendent et qui y trouvent plaisir.

Ici, dans ce Conseil municipal, pour diverses raisons fondamentalement valables et qui le sont toujours, nous avons voulu que cette scène soit créée. Elle a vingt ans et il s'agit de 230 000 francs. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la lune! Nous avons parfois engagé d'autres sommes plus importantes pour des manifestations tout aussi intéressantes, mais bien plus modestes dans l'envergure culturelle, politique ou autre.

Je crois que, ce soir, nous sommes en train de noyer ce chat. Nous lui trouvons tous les défauts. Mesdames et Messieurs, on a parlé de fonds publics, on a parlé d'aides privées. Certes, le groupe socialiste souhaiterait aussi que l'Usine trouve une aide chez des sponsors privés. Nous avons demandé la même chose au Grand Théâtre et nous l'avons répété maintes fois pour des milieux qui ont plus de facilité d'accès auprès des fameux sponsors susceptibles d'apporter cette aide financière.

Nous avons vu combien c'est difficile quand, après des recherches nombreuses, on n'est arrivé à trouver pour le Grand Théâtre qu'un seul petit million... Et vous voudriez que l'Usine, avec les cercles qu'elle représente, trouve auprès des sponsors potentiels des sommes tout aussi importantes, voire, si vous le voulez, de moitié aussi importante! Je crois que, en période de crise qui plus est, c'est quelque peu rêver et mettre pour le moins la barre bien trop haut.

Vous nous avez parlé de sécurité, Mesdames et Messieurs, mais la sécurité, ce n'est pas notre affaire. Nous pouvons, bien sûr, nous inquiéter, mais c'est l'affaire d'un département cantonal, à la tête duquel se trouve un conseiller d'Etat qui s'appelle M. Muller. C'est à lui de prendre les décisions, il a des professionnels pour cela. Nous attendons du Canton qu'il fasse au moins ce travail-là. Quant à nous, nous sommes prêts à voter cette subvention.

Puis nous avons entendu dire que, s'il y avait des dépassements, ce serait pour notre pomme... Or la pomme, je vois à peu près ce que c'est, mais les dépas-

sements, s'il y en a, Mesdames et Messieurs, ne seraient pas couverts par les 70 000 francs apportés par le Canton et je ne vois pas qui nous les ferait payer, alors même que, à notre instigation, nous, groupe socialiste, nous avons demandé une garantie de déficit de l'ordre de 100 000 francs, maintenant à l'étude de la commission des finances.

Mais, Mesdames et Messieurs, si les autorités compétentes cantonales refusent cette manifestation, parce que les règles de sécurité ne sont pas remplies, nous n'aurons pas à déboursier l'argent que nous sommes en train de mettre à disposition de l'Usine, puisque la fête n'aura pas lieu. Que chacun fasse ce qu'il a à faire!

Nous, en tant que responsables culturels de ce canton, puisque c'est notre travail étant donné que l'autorité cantonale n'est pas à la tête de la politique culturelle, il nous appartient de participer financièrement, à hauteur de 230 000 francs, à cette commémoration importante pour l'Usine et, ensuite, de laisser faire le conseiller d'Etat Muller, qui a son mot à dire en matière de sécurité.

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune du public les élèves de troisième et de quatrième année maturité du collège et école de commerce Nicolas-Bouvier, accompagnés par leurs professeurs, M. Cantatore et M. Barranco. Ils assisteront à cette fin de séance et celles et ceux d'entre vous qui le désirent sont les bienvenus pour les recevoir, avec le bureau, à 19 h, dans la salle des pas perdus. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). A l'intervenant précédent qui ne comprenait pas très bien l'expression: «S'il y a des dépassements de crédit, ce sera pour notre pomme», je dirai que, dans ce cas, nous serions bel et bien des poires... Cela dit, j'aimerais rappeler que l'Usine existe depuis vingt ans et que, depuis vingt ans, elle est intégralement subventionnée par la Ville de Genève et est donc quasiment un établissement public.

Les établissements publics en Ville de Genève nous ont montré jusqu'à présent qu'ils faisaient preuve d'esprit de prévision plutôt que d'arriver trois mois et demi avant une manifestation pour demander 230 000 francs. A mon avis, c'est un peu faire injure au département de tutelle qui les chapeaute que de croire que ce projet est arrivé comme cela, sans qu'on puisse rien en savoir, et que la demande n'existait pas depuis longtemps, voire n'avait pas été repoussée depuis longtemps.

Si ce n'était pas le cas, je serais un peu déçu de voir qu'on peut soutenir un projet qui arrive à la dernière minute. Mesdames et Messieurs, ce que je vous dis

là ne concerne pas uniquement cette manifestation de l'Usine. C'est une question d'équité par rapport à tous ceux qui, dans la ville de Genève, mènent à bien des projets.

Oui, chercher des sponsors est un art difficile, mais chercher des sponsors deux mois avant un événement est totalement impossible, quel que soit le milieu auquel on appartient et quelle que soit la caisse de résonance de nos bonnes idées. Si les gens de l'Usine avaient mené un projet qui leur tenait à cœur, dans lequel ils avaient mis toute l'organisation et la rigueur nécessaires, ils seraient déjà venus depuis un an chercher des sponsors dans le domaine privé!

Il y a un an, ils auraient eu beaucoup moins de mal qu'aujourd'hui, parce que la crise était beaucoup moins sensible. Nous dire qu'il est impossible aujourd'hui de chercher des sponsors privés revient un peu à se cacher derrière son petit doigt. Mais c'est d'autant plus se cacher derrière son petit doigt que ce n'est pas que ces organisateurs ne trouvent pas de sponsors, c'est qu'ils ont décidé unilatéralement et dogmatiquement qu'ils ne feraient pas appel à des sponsors privés, parce que seul l'Etat était en droit de les financer...

Vous me parlez de culture alternative. La culture alternative, ce doit être quelque chose qui reflète des opinions diverses, qui trouve ses racines dans différentes couches de la population, à différents endroits. Mais là, non, on se retranche... Seule la Ville – ils n'ont même pas dit l'Etat, d'ailleurs – est en droit de les financer, car le fait du prince ne peut venir que d'un seul, la Ville, et non pas de plusieurs, qui seraient des sponsors. Mesdames et Messieurs, pour moi qui ai suivi toutes les interventions de l'Usine en commission des arts et de la culture, c'est une exagération ou, en tout cas, une quasi-démission devant ses responsabilités.

Je voulais encore dire que trouver des sponsors, puisque c'est autour de cette question que tourne mon intervention, n'est possible que si on présente un projet avec un contenu artistique! Qu'est-ce qui nous dit que ce projet-là est un projet alternatif et qu'il ne sera pas un projet d'art premier ou de bar dans les étoiles, puisqu'il y en aura un au niveau du toit de l'établissement de l'Usine?

Qu'est-ce qui nous dit que ce ne sera pas simplement un lieu vide, dans lequel les gens iront vagabonder et se promener sans aucune créativité réelle, sans aucun autre but que de se faire valoir et de pouvoir jeter un œil à l'intérieur de l'Usine, ce qui n'est de toute façon pas impossible pour les gens qui fréquentent l'établissement, puisque, sauf erreur, il n'est pas un club privé réservé à certains privilégiés?

Compte tenu de l'injustice envers les autres manifestations, de la complète vacuité artistique de ce projet et de son côté imprévisible et mal conçu, les libéraux vous encouragent à ne pas donner cette subvention pour le vingtième anniversaire de l'Usine.

M. Adrien Genecand (R). Pour répondre à mon préopinant socialiste, nous n'avons pas demandé que les fonds soient trouvés. Nous avons un problème parce que les fonds privés ne sont pas demandés et qu'on ne fait pas appel aux privés. Sauf erreur de ma part, dans la culture alternative, il y a une certaine notion d'autogestion et nous ne comprenons pas qu'une structure comme l'Usine ferme la porte à tous les fonds privés disponibles à Genève.

Pourquoi ne va-t-on pas demander leur aide? Ce n'est pas le fait de ne pas trouver qui nous dérange, c'est simplement qu'on ne veuille pas demander. Ensuite, par rapport à cette notion d'autogestion, comme l'a très bien rappelé mon collègue Alexis Barbey, nous nous posons la question, en tout cas sur nos bancs, de savoir ce qu'une culture alternative sponsorisée depuis plus de vingt ans par la Ville a encore d'alternative...

Pour conclure, je m'étonne de voir que la plupart des intervenants ce soir n'étaient pas présents en commission des arts et de la culture et qu'ils s'expriment quand même...

Des voix. Et alors? Et alors?

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). On a entendu plusieurs fois ce soir que les responsables de la manifestation n'avaient pas parlé avec les habitants de leur projet de structure pour les vingt ans de l'Usine. Néanmoins, j'aurais voulu vous lire un tout petit extrait de la lettre de Pro-Coulou, qui est l'association du quartier situé autour de l'Usine.

Elle nous dit: «Il y a déjà quelque temps, M^{me} Marcelle Braegger, représentante de l'Usine au comité, nous a présenté les plans des structures mobiles projetées pour les manifestations du vingtième. Nous avons trouvé plusieurs points très intéressants à ce projet.» Il serait quand même bon de constater que l'Usine a fait l'effort de contacter les habitants.

En outre, j'aurais juste voulu expliquer notre vision de la liberté. Si les libéraux défendent la liberté et la diversité, mais, comme ils l'ont dit, pas à n'importe quel prix, pour les Verts, la liberté n'a pas de prix! (*Exclamations.*)

Nous demanderons le vote nominal sur cet objet.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Un petit rectificatif... Effectivement, cette association était en faveur du projet, mais deux autres ne l'étaient pas. Je crois donc qu'il faut remettre les choses à leur place.

Maintenant, encore une fois, il y a eu des interventions très sérieuses et très honnêtes de la part des commissaires des arts et de la culture. Mais, en leur âme et conscience, ils ne peuvent pas voter ce projet. On peut politiser la chose et dire qu'il y a les méchants d'un côté et les bons de l'autre... Mais il y a aussi, tout simplement, des citoyens qui ont examiné un objet et qui, en l'état, ne le jugent pas viable.

Je vous remercie de respecter également ces personnes-là.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, que ne faut-il pas entendre ici de la part de M^{me} Klopmann! Vous transmettez, Monsieur le président, que si cette manifestation n'a pas de prix, elle a en tout cas un coût pour les contribuables de la Ville.

Nous avons entendu aussi de la part de M. Deshusses – vous transmettez, Monsieur le président – que cette ville s'occupe de la culture de tout le monde. Or, au financement, nous voyons bien qu'elle s'occupe surtout d'une minorité... (*Exclamations.*) Avec ce projet, on continue à financer cette minorité qui ne représente pas l'ensemble de la population. Les personnes qui fréquentent l'Usine ne sont pas les 90% des gens qui désirent se rendre dans les manifestations culturelles genevoises.

La liberté, Madame Klopmann – vous transmettez, Monsieur le président – se mesure aussi au respect de celles et ceux qui entourent l'Usine. Lorsque vous dites que les voisins ont été consultés, c'est faux! Dans ce Conseil municipal, nous avons habituellement à gauche, avec M. Carasso, les rois de la concertation. Mais, aujourd'hui, on vient nous dire que, finalement, cette concertation avec les habitants proches de l'Usine n'est pas si importante.

Eh bien, en entendant de tels propos, des choses fausses et des mensonges, il faut rétablir de temps en temps quelques vérités dans ce plénum. C'est un peu facile de faire des grands discours sur la concertation et, le jour venu, venir nous dire que ce n'était finalement pas si important, eu égard à la liberté des artistes...

Mais de cette liberté des artistes, Mesdames et Messieurs, parlons-en! Ils ne sont ni libres ni autogérés, ils vivent sous perfusion! Sous perfusion de la Ville depuis vingt ans, comme il a été dit. Mais lorsqu'il y a de l'autogestion, on n'est pas sous perfusion! Et lorsqu'on est sous perfusion depuis vingt ans, on ne vient pas dire en commission qu'on a quelque part un peu honte, philosophiquement, de venir non pas demander, mais même accepter des fonds privés... Ce n'est pas possible, ce n'est pas la liberté et, pour toutes ces raisons, nous refuserons ce projet.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, je transmettrai vos propos aux préopinants.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai demandé la parole maintenant parce que je trouve un peu dommage que ce débat, qui s'est déroulé relativement sereinement, soit en train de déraiper, comme les habituels débats sur ce genre de sujet. Il n'y a pas, Monsieur Lathion, des méchants et des gentils... Il y a des options politiques. Vous avez le droit d'en avoir une autre que celle d'une majorité, heureusement!

Une majorité semble se dessiner en faveur de ce versement. Ensuite, il y aura toute une série d'ajustements. Monsieur Chevalier, je crois que c'est vous, ou M. Barbey, qui avez parlé d'une minorité. Je ne fais pas de polémique, mais je pourrais vous répondre que chacun voit la minorité là où il veut bien la voir... Le Grand Théâtre, c'est une minorité, et il coûte beaucoup plus cher que l'Usine!

Voilà, ce sont des minorités différentes, qui réclament aussi des moyens... (*Protestations et applaudissements.*) Ce n'est pas une attaque... Je dis simplement que chacun voit la minorité là... (*Remarques.*) Ecoutez, quand vous avez parlé, je vous ai écoutée poliment, Madame Kraft-Babel...

Le président. J'aimerais un peu de silence, s'il vous plaît...

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je n'en fais pas une affaire personnelle, j'ai exprimé deux ou trois points de vue. De la même manière, je crois que c'est M. Carasso qui a parlé du fait qu'on ne demandait pas à l'Etat de verser pour le Grand Théâtre. On a souvent demandé à l'Etat, mais c'est du ressort du Grand Conseil, alors que là, Monsieur Carasso, si on veut que l'Etat mette un peu plus de sous, c'est uniquement du ressort du magistrat lui-même.

Il est un peu difficile, dans les séances régulières du Forum «art, culture et création» et du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), d'entendre l'Etat dire qu'il s'engagera davantage, alors qu'il est toujours à la «retirette» sur tous les budgets. C'est assez compliqué et il est vrai que, de ce point de vue là, puisqu'on est au-dessous des 200 000 francs fatidiques, un magistrat aurait pu prendre à lui tout seul la décision de mettre plus que 15 000 francs.

Au département, nous avons dit aux gens de l'Usine d'aller chercher des fonds ailleurs. Je suis d'accord, je partage ce point de vue. Mais, à un moment donné, ils ne le souhaitaient pas et on peut le regretter. Il y a plein de choses qu'on regrette

partout, mais on soutient tout de même des gens. On n'est pas cent pour cent d'accord, mais on l'est suffisamment, parce qu'on trouve que cela vaut la peine.

Si nous ne soutenions les gens que lorsque nous sommes à cent pour cent dans le courant de pensée qui est le leur, nous ne soutiendrions pas grand monde, parce qu'il y a toujours une série de divergences et que la pluralité d'une culture dans une ville comme Genève revient à appuyer beaucoup de choses avec lesquelles nous sommes plus ou moins d'accord, pour que tout le monde y trouve son compte.

En ce sens-là, je pense que, malgré le refus des responsables de l'Usine d'aller chercher des fonds, il faut quand même les soutenir. Mais nous ne leur donnons pas la totalité. Cela veut dire que nous ne sommes pas en train de compenser ce que l'Etat et le privé ne mettent pas. Nous disons: «Voilà, vous auriez dû aller chercher ailleurs, vous ne trouvez pas, et nous, nous ne mettons que tant...» C'est une somme importante, mais ce n'est pas – et de loin pas! – la totalité qu'ils auraient souhaitée et que la Ville aurait peut-être mise dans d'autres circonstances.

Pour M. Jacques Baud, je ferai juste une remarque. J'imagine que les conditions de sécurité sont remplies du moment que l'Etat donne son feu vert. Quand nous étions allés visiter certaines villes pour étudier les écoquartiers – je suppose que certains d'entre vous voyagent aussi de temps à autre – nous étions arrivés dans des villes où il y avait beaucoup de cours d'eau à l'intérieur des quartiers, et sans barrières.

Nous nous étions dit qu'à Genève ce ne serait pas possible, parce qu'on mettrait des barrières partout. Nous n'aurons donc pas de cours d'eau et nous ne réhabiliterons pas les nants... Cela m'a toujours fait rire, à Genève, on a trop peur de tout au point qu'on ne crée plus! Mais, de ce point de vue là, la majorité étant constituée, j'espère que les choses se passeront sereinement. Mais, s'il vous plaît, ne démarrez pas dans une sorte de polémique où vous allez vous renvoyer la balle en disant: «Vous, vous êtes pour les bourgeois... Vous, vous êtes pour les gauchistes...» Cela n'a pas beaucoup d'intérêt ce soir. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Deshusses, pour répondre aux propos de M. Chevalier...

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il ne s'agit pas pour moi de polémiquer, mais simplement de remettre l'église au milieu du village. Quand on dit que nous sommes toujours en train de payer pour la culture de quelques-uns, il faut savoir, Mesda-

mes et Messieurs, que le budget de la culture de la Ville de Genève se situe entre 200 et 250 millions de francs. Alors venir nous dire ce genre de choses quand il s'agit d'une somme de 230 000 francs, c'est simplement s'occuper de ce type de problème, sur lequel je reviendrai tout de suite, alors qu'on est en train d'engager moins de 1 millièmè de la somme annuelle allouée à la culture.

Mesdames et Messieurs, en ville de Genève, par rapport au Canton, nous sommes quelques-uns à payer la culture de tous. Et c'est cela notre problème! Pour ma part, je dis, en tant qu'élù socialiste dans ce Conseil municipal – et je ne sais pas si mon parti sera d'accord avec moi, mais je l'espère – qu'il faut passer par la Constituante. Il n'est pas normal qu'une ville internationale comme la nôtre, qu'une République comme la nôtre, n'ait pas son ministre des sports et son ministre de la culture. Ce n'est pas possible!

Et ce problème, Mesdames et Messieurs, il faut véritablement le régler. Un point c'est tout. Mais venir nous dire maintenant, à propos de 230 000 francs, que nous faisons la culture de quelques-uns, quand il y a 230 à 250 millions de francs alloués chaque année à l'ensemble de la culture du canton, voire de la région, Mesdames et Messieurs, nous nous trompons de combat! (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Vous transmettez à M. Deshusses, Monsieur le président, que, pour ce qui est de la Constituante, le groupe libéral est déjà en train de travailler le sujet.

Je voulais juste apporter une toute petite réflexion. J'ai fréquenté très longtemps l'Usine quand j'étais plus jeune et quelque chose me désespère ce soir, c'est de voir qu'elle est devenue une association d'assistés...

Deuxième débat

Le président. M^{me} Klopmann a demandé le vote nominal pour l'amendement du groupe socialiste et pour les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté. Etes-vous suivie, Madame? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Le vote sera donc nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Carasso est accepté par 39 oui contre 28 non.

Ont voté oui (39):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso

Proposition: pour les 20 ans de l'Usine

(S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (28):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Grégory Baud (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la commission des arts et de la culture demandant le refus de l'arrêté sont refusées par 39 non contre 29 oui.

Ont voté non (39):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (29):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Grégory Baud (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Le président. L'arrêté amendé est donc accepté.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 230 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association l'Usine.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praïlle-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) (PR-674 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Silvia Machado.

La commission s'est réunie les 17 et 24 mars, ainsi que le 28 avril 2009, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions.

Préambule

En vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy, la Ville de Genève est sollicitée par le Département du territoire du Canton de Genève, et c'est dans ce sens que le Conseil administratif présente la proposition PR-674, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer.

Afin de préciser le contexte de sa proposition, le Conseil administratif rappelle que la Ville de Genève n'est territorialement concernée que par le secteur limité par l'Arve, la route des Jeunes et la route des Acacias, tous les terrains situés au sud du périmètre concerné par le projet de modification de zones étant sur les territoires des Villes de Carouge et de Lancy. Ce qui représente 20% des terrains concernés par le projet.

Le projet de modification des limites de zones est le résultat d'un processus de plusieurs années. Le Conseil administratif ainsi que les services techniques de la Ville de Genève ont déjà exprimé leur position en 2007, demandant d'utiliser les plus-values foncières pour financer les équipements, infrastructures et espaces publics, d'envisager de nouvelles formes de collaboration entre institutions et

¹ Proposition, 4818.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

privés, des garanties pour la réalisation de logements sociaux et la planification de la collaboration avec les communes, ainsi que l'implantation et les conditions de réalisation.

Pour rappel, un premier projet de modification des limites de zone (MZ29668) soumis aux services municipaux dans le cadre d'une enquête technique avait été préavisé défavorablement, car un certain nombre des principes n'étaient pas pris en compte:

- la réalisation des équipements scolaires et de proximité;
- l'instrument du plan localisé de quartier (PLQ) abandonné;
- l'application de la loi sur les logements d'utilité publique (LUP) n'était pas prévue;
- le financement des espaces publics et verts pas abordé.

Ce projet de modification des limites de zones a sensiblement évolué et le projet présenté ce jour (MZ 29712) – bien qu'il donne satisfaction au Conseil administratif car il prévoit l'obligation d'élaborer des PLQ PAV dans l'intégralité du périmètre de la Ville de Genève, que les communes concernées soient intégrées dans la structure d'accompagnement du projet, et qu'il confirme son objectif de permettre une mutation de l'actuelle zone industrielle et artisanale vers un quartier aux caractéristiques urbaines – un certain nombre de zones d'ombre non définies.

Dans ce sens, le Conseil administratif s'interroge sur les motivations qui poussent les instances cantonales à mener à bien une procédure de modification des limites de zones alors que de nombreux aspects devraient être réglés en amont.

Séance du 17 mars 2009

Audition de M. Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), et de M^{me} Sylvie Bienthader, directrice générale du projet Praille-Acacias-Vernets (DCTI)

En introduction, M. Muller remarque que la proposition est simple, puisqu'il s'agit de modifier le régime des zones de ce périmètre, l'ambition étant de créer un quartier urbain sympathique. Il s'agit d'un déclassement accompagné de dispositions et de modifications des procédures ordinaires, notamment en ce qui concerne:

- les PLQ rendus plus souples;
- l'introduction d'un plan directeur de quartier évolutif et non fixé, au vu du périmètre important concerné;
- la possibilité de lancer des projets lauréats de concours avant que les PLQ ne soient en force.

Un commissaire questionne sur les zones de verdure prévues dans le projet.

M^{me} Bietenhader confirme qu'il s'agit de la bande le long du terrain Firme-nich et de l'Arve et d'une prolongation envisagée à la demande de la Ville de Genève, tout en indiquant qu'il y aura d'autres zones de verdure, sans donner des précisions.

Un commissaire veut avoir des précisions concernant les zones E et F.

M^{me} Bietenhader précise que la zone aura une prédominance d'activités, alors que la zone ouest aura une prédominance de logements.

Un commissaire demande si les zones de bruit coïncident et M^{me} Bietenhader acquiesce.

Un commissaire fait référence à la résolution adoptée tout dernièrement par le Grand Conseil, qui reconnaît la nécessité d'augmenter le nombre de logements prévus dans le projet, qui passerait de 6000 à 12 000, et demande quel serait l'impact sur le nombre d'activités et les emplois.

M. Muller répond que la résolution a effectivement été adoptée la semaine d'avant, que la commission de l'aménagement du Grand Conseil a indiqué qu'il fallait bâtir beaucoup plus de logements que les 6000 envisagés. A présent, c'est 12 000 logements qui sont estimés, à construire dans un quartier dense qui devrait conserver une mixité. Il mentionne que la mixité concerne également les logements.

M^{me} Bietenhader déclare que le projet ne concerne pas une friche industrielle, ce qui exclut d'emblée des projections strictes, qu'il convient de respecter les entreprises existantes et de faire évoluer le quartier à travers le temps.

Un commissaire demande si le projet implique des démolitions.

M^{me} Bietenhader répond que le projet consiste à offrir des possibilités. Cela signifie que des contacts peuvent être pris avec des entreprises bénéficiant de droit de superficie afin de leur proposer une relocalisation. Par ailleurs, elle signale que certaines sociétés souhaitent bâtir.

M. Muller complète en déclarant qu'il y aura des démolitions, mais qu'il n'est pas possible pour le moment d'estimer quoi que ce soit en la matière.

A la question de savoir si la gare de marchandises sera déplacée, M^{me} Bietenhader répond que cela n'est pas prévu. Une étude en cours porte sur une réorganisation des rails, sans pour autant toucher à la gare. Elle confirme que les entreprises qui sont raccordées au rail le resteront.

Cette commissaire revient sur la question de l'équilibre logements-emplois, en demandant si les 20 000 emplois existants aujourd'hui vont être conservés, et sur la répartition entre les différents types de logements prévus dans le projet.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

M. Muller répond qu'il y aura évidemment moins de places de travail, puisque la priorité est donnée au logement et que le projet de loi ne traite pas des catégories de logement, ce qui ne veut pas dire que le Grand Conseil n'en parlera pas. La nouvelle loi définit des coefficients, mais cette zone n'est pas concernée. Il mentionne que c'est finalement l'intérêt général qui prime et qu'il existe une grande liberté pour répartir les catégories de logements.

La commissaire remarque que le Conseil municipal doit voter un arrêté sur des éléments vagues qui demeurent au stade d'intention.

M. Muller rappelle que la couronne de développement avait été définie dans les années 1950 et que la construction de cette couronne est toujours d'actualité. Le projet présenté aujourd'hui est de même nature. Le périmètre est trop grand pour pouvoir détailler quel sera le contenu de cette zone dans le futur. Il s'agit, cependant, d'un fort potentiel au centre-ville. La démarche étant complètement nouvelle, il est à ses yeux fondamental que l'Etat et la Ville de Genève fonctionnent comme partenaires dans cette opération.

Une commissaire demande des précisions concernant les articles 5 et 6.

M. Muller répond que les articles 2 et 3 ne conviennent pas, car la chronologie n'est pas respectée. Il est nécessaire de déclasser avant de faire le plan directeur. Il est d'accord avec l'article 4, mais il pense que c'est dans la loi qu'il faut fixer la répartition des catégories de logements. Il est en faveur de l'article 5 et il ajoute que la réflexion porte également sur la participation des privés dans la réalisation des équipements. Il rappelle que 85% du périmètre se trouvent en mains publiques et que ce sont donc les collectivités publiques qui bénéficieront de la plus-value foncière.

Un commissaire remarque que ce projet est un changement fondamental d'un secteur important de la Ville et il demande s'il y a déjà une prédisposition politique en ce qui concerne le développement durable.

M^{me} Bietenhader répond que le Grand Conseil a insisté sur l'objectif de la qualité environnementale, et l'option prise est une étude environnementale stratégique. La direction générale du projet alimente les cahiers des charges et centralise les résultats selon les thèmes. Dans ce sens, par exemple, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) travaille sur l'énergie et particulièrement sur la géothermie en profondeur.

Une autre commissaire demande si le Conseil municipal a la possibilité de définir des visions de développement. M. Muller rappelle que le Conseil municipal intervient au niveau des déclassements et des PLQ et que la Ville de Genève présentera également des projets, puisqu'elle est propriétaire d'une partie du domaine public.

M^{me} Bietenhader ajoute que le plan directeur va bouger dans le temps et que la réflexion concernant les processus d'adoption est encore en cours. Elle explique qu'un comité de pilotage et un comité technique, où sont représentées les Villes de Genève, Carouge et Lancy, fonctionnent dans ce projet. La Ville pourrait donc influencer le cahier des charges. Le Conseil municipal, en accord avec le Conseil administratif, pourrait faire des propositions.

Une commissaire demande si la réflexion porte aussi sur des terrains de remplacement, de relocalisation, pour les entreprises qui sont établies sur le périmètre.

M. Muller acquiesce et remarque qu'un regroupement au sud du périmètre est envisageable pour certaines entreprises. Il ajoute que les entreprises bruyantes devront être déplacées dans des lieux comme Colovrex.

Une commissaire s'interroge sur la nature de l'attachement du Canton aux droits de superficie.

M. Muller répond qu'il n'y a pas de dogme en la matière et que ce sont des critères politiques et économiques qui définiront les décisions. Il explique qu'il vaut mieux, économiquement, conserver les terrains sur le long terme. Cependant, l'Etat a également besoin d'argent pour le financement d'infrastructure. En l'occurrence, il se demande pourquoi l'Etat resterait propriétaire d'un terrain sur lequel serait bâtie une tour. Il s'agit d'une question de gestion des deniers publics et le Grand Conseil tranchera.

M^{me} Bietenhader ajoute que près des 85% du périmètre en mains des collectivités publiques se trouvent en droit de superficie s'étalant de quarante à nonante ans, et que la protection de ces entreprises est donc garantie.

Une commissaire demande qui paiera la dépollution de sites.

M^{me} Bietenhader répond que la loi est claire et elle indique que le pollueur paie. Ces questions se résoudreont de cas en cas.

La commissaire remarque qu'il faudra beaucoup de temps si les observations qui ont été faites se transforment en recours et elle demande si un budget est établi pour assumer ces délais et ces recours potentiels.

M^{me} Bietenhader répond que le département a reçu 20 observations, alors qu'il en attendait plus de 600, et elle remarque que les délais sont évidemment pris en compte.

Sans autres questions de la part des commissaires, la présidente remercie M. Muller et M^{me} Bietenhader.

Audition de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme

En introduction, M. Doessegger rappelle que la Ville a fait un relevé du quartier, participé à l'élaboration du *masterplan* et que le premier projet de modification de zone a été abandonné. La Ville indiquait alors que les plus-values pourraient permettre de financer les équipements et concluait que c'était une zone de développement qu'il fallait établir.

M. Doessegger précise que, à l'heure actuelle, il est prévu de réaliser une zone de développement 2 sur la partie relevant de la Ville de Genève et qu'elle aura les moyens légaux pour négocier les espaces publics, puisque des PLQ sont prévus. Il précise que les communes concernées se parlent beaucoup plus qu'auparavant. Il ajoute que la Ville s'est interrogée sur les raisons de créer une zone ordinaire dans la zone d'agrandissement et que le Conseil d'Etat n'a pas donné de réponse, outre le fait qu'un PLQ y sera également nécessaire. Il pense qu'il sera sans doute indispensable de prévoir deux groupes scolaires dans la partie de la Ville au vu du nombre de logements envisagés. Il ajoute que le Canton n'est pas forcément opposé aux LUP. Par la suite, il évoque les 26 lettres d'observations en remarquant que les entreprises locales ont fortement réagi. Les avis de ces entreprises diffèrent et abordent des questions de concertation, de zone de développement ou d'équilibre logements-emplois.

M. Doessegger regrette que le processus de planification soit inversé. En outre, il pense qu'il serait nécessaire de pouvoir négocier le prix du terrain et d'éviter ainsi d'acquérir les terrains au prix fort.

Une commissaire demande quel est le pourcentage en mains publiques sur la partie concernant la Ville.

M. Doessegger répond que 85% des terrains du périmètre PAV appartiennent à des collectivités publiques et qu'il est nécessaire de réfléchir en amont afin de rendre le projet réalisable. Il remarque que, dans le projet actuel, il n'y a aucune garantie quant à une mixité des logements. Il pense que des nouvelles formes de collaboration devraient être inventées. Les activités se «tertiaarisent» dans ce périmètre et il serait judicieux d'aller plus loin dans la réflexion, analyser ce qu'il conviendrait de faire tout en définissant les modalités de financement.

Séance du 24 mars 2009

Audition de M^{me} Arlette Ducimetière, de M. Christian Grobet et de M. Nils de Dardel, représentants de l'Asloca

M. Grobet prend la parole et rappelle que le secteur des Acacias-La Praille est un exemple de zone dédiée à des activités industrielles et artisanales, dotée d'une

gare de marchandises qui pourrait prendre de l'importance le jour où le rail aura pris de l'ampleur. Dès lors, la délocalisation de 1200 entreprises semble incongrue, d'autant plus au vu des énormes investissements inhérents et des raccordements ferroviaires à réaliser. Il pense nécessaire de tout faire pour le maintien de ces entreprises. Il remarque, par ailleurs, qu'il existe des possibilités pour densifier le quartier, mais il doute fortement que les 6000 logements prévus puissent être construits en parallèle à 20 000 places de travail. Il rappelle que la norme habituelle est de créer un logement pour une place de travail et que la priorité actuelle est bien de créer des habitations.

M. Grobet déclare que le second problème est de savoir si le Canton souhaite encore attirer des travailleurs au vu de la crise du logement que Genève subit.

L'Asloca est opposée au projet PAV, qui prévoit avant tout la création de bureaux.

M. Grobet signale encore que les tours envisagées sont douteuses au vu de la qualité géologique du sol.

M. de Dardel précise que le Conseil d'Etat veut créer une zone ordinaire à l'emplacement où doivent se construire ces tours, et ce sans possibilité d'opposition ou de recours, ce qui signifie que la qualité des bâtiments sera très discutable. Il y a donc un problème de contrôle et de démocratie. En outre, un flou règne sur le projet de zone mixte puisque rien n'est défini. Il rappelle que ce sont généralement des zones commerciales ou administratives qui priment dans les zones mixtes, au détriment du logement. Pour l'Asloca, cet aspect est très critiquable. Il pense que ces terrains seront simplement livrés aux multinationales qui, seules, ont les moyens de réaliser de tels projets. Il est évident qu'un processus tellement déréglé peut aboutir à un projet rapidement mené.

Une commissaire évoque la résolution adoptée par le Grand Conseil afin d'augmenter le nombre de logements à 12 000.

M. Grobet répond qu'une résolution n'est que du bouillon pour les morts, ce type de démarche n'ayant aucune portée contraignante. Il rappelle que la loi sur les LUP qui a été votée a finalement trompé tout le monde. Il précise que les partenaires sociaux ont été complètement floués et, à l'heure actuelle, mis à part l'immeuble à la Tambourine, plus un seul logement social n'a été construit à Genève.

M. Grobet déclare que le seul moyen d'avoir des garanties est de prévoir une planification, l'aspect qui manque en l'occurrence pour le périmètre de La Praille-Acacias. Il répète qu'il n'y a pour le moment aucun élément dans le projet du Conseil d'Etat qui permette de démontrer que la construction de 12 000 logements est possible, et encore moins de logements sociaux. Il ajoute

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

que les seuls logements qui seront créés seront des appartements extrêmement luxueux, puisqu'un logement dans une tour coûte quatre fois plus que dans un immeuble conventionnel.

Une commissaire remarque que, lors de son audition, M. Muller a expliqué que les PLQ seraient plus souples pour ce quartier et elle se demande ce que cela signifie.

M. Grobet répond qu'il s'agit d'une déréglementation de l'aménagement du territoire. Bien que le système actuel ait fait ses preuves, M. Muller veut supprimer certaines exigences. Il précise que le Conseil d'Etat propose de réaliser le projet gagnant d'un concours sans établir de PLQ et, dans ce cas, le Conseil municipal n'aurait plus rien à dire, ce qui signifie que des privés pourraient aisément déjouer la loi et faire ce qu'ils voudraient.

Une commissaire demande ce que signifie une zone ordinaire dépourvue des normes habituelles.

M. de Dardel répond que les distances légales entre les bâtiments ne seront plus applicables et il ajoute que les PLQ auraient un simple caractère indicatif et qu'ils évolueraient en fonction des besoins des investisseurs, ce qui est un problème en termes de démocratie.

Un commissaire demande si le Conseil d'Etat a le droit de créer des zones ordinaires de ce type.

M. Grobet répond par la négative en remarquant que c'est le Grand Conseil qui décide de ce genre de chose. Il dit que le Conseil d'Etat veut créer une *lex specialis* pour ce quartier. Il rappelle que des référendums avaient abouti dans les années 1980 contre des PLQ et que la Ville avait joué un rôle positif en proposant des solutions. Le Conseil d'Etat veut supprimer le pouvoir et le rôle du Conseil municipal d'écouter les habitants. Cette *lex specialis* supprimera la possibilité du référendum.

Un commissaire rappelle que la durée de vie d'un PLQ est d'une quinzaine d'années, que prévoit un PLQ aujourd'hui dont on sait qu'il ne sera pas appliqué avant trente ans, selon une collaboratrice de M. Muller, reviendrait à tromper la population.

M. de Dardel mentionne que le problème relève de la zone mixte. Il pense qu'il est nécessaire de définir des secteurs et que ce principe constitue la base de l'aménagement du territoire.

M. Grobet ajoute que personne ne dit qu'il faut faire des PLQ à présent, mais qu'il est important de conserver un contrôle et de rester attentif au fait qu'une zone ordinaire et une zone mixte excluent le logement. Il pense nécessaire de

prévoir des secteurs en rappelant que le secteur des Acacias, se trouvant avant l'Etoile, ne voit plus que des activités administratives. Il déclare qu'il est possible de maintenir des activités du secteur secondaire, peu bruyantes, dans les premiers étages des futurs bâtiments, mais qu'il faudrait fixer des règles pour ce faire.

Un commissaire demande quel est le poids d'un préavis communal.

M. Grobet répond que le préavis communal a une portée purement politique et qu'il dépend du respect que le Canton porte aux communes. Il rappelle que le Conseil d'Etat, il y a vingt ans, n'a jamais été à l'encontre d'un préavis du Conseil municipal et il serait regrettable que ce soit le cas à présent.

Audition de MM. Daniel Marco et Raymond Schaffert, référents de la Commission aménagement et logement de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

En introduction, M. Marco déclare que le syndicat a abordé le strict problème des emplois. Il rappelle que le rapport entre emplois et logements est de 0,76 dans le périmètre du canton de Genève et que, de ce fait, il manque 25% de logements dans le périmètre du PAV. Il ajoute que le rapport est de 1,02 dans un périmètre agrandi et ce déséquilibre est la première source d'embarras de circulation et de pollution. Le projet PAV ne fera qu'accentuer ce déséquilibre.

M. Marco déclare que ce déséquilibre est aussi présent dans le projet d'agglomération. La CGAS est en train de réaliser une carte comportant les distances parcourues, les emplois et les logements, et il demande que le projet de développement à la Praille-Acacias prenne en compte le principe de parité entre logements et emplois. Il déclare qu'il sera difficile de réaliser plus de 8000 emplois et 8000 logements en parallèle dans ce quartier, surtout si d'autres infrastructures sont envisagées. La CGAS précise qu'il faut réfléchir à la question sous l'angle de la territorialisation de l'emploi.

M. Schaffert mentionne qu'il y a, pour le moment, 20 000 emplois et 3000 logements dans ce périmètre. Il ajoute que, en prenant en compte un logement moyen de 110 m² et une place de travail de 25 m², il faut admettre que chaque logement supprime quatre emplois. Il rappelle que le *masterplan* prévoit de doubler la densité du périmètre, ce qui reviendrait à la densité du quartier des Pâquis.

A la demande d'un commissaire, il est précisé que le calcul de 110 m² par logement est pris sur la base des informations données par le *masterplan*.

Un commissaire remarque que le programme PAV repousse les activités du secteur secondaire pour laisser la place au tertiaire et il se demande ce qu'il faut faire.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

M. Marco répond que la CGAS doit encore rencontrer les entreprises du périmètre. Il pense, en l'occurrence, qu'une cohabitation est possible. Il pense qu'il est plus facile de parler du logement ou de la zone agricole que des emplois, car les problèmes que ces derniers soulèvent sont insolubles. Quoi qu'il en soit, il faut commencer la réflexion en posant le problème et il n'est pas certain que des patrons de la Praille apprécient d'être déplacés.

Une commissaire remarque que les 80% des terrains du périmètre sont en droit de superficie, ce qui peut représenter une garantie pour les entreprises existantes.

M. Schaffert craint que la zone mixte ne modifie la nature des emplois, le PLQ ne donnant aucune garantie sur ce point.

M. Marco ajoute que certaines personnes essaient déjà d'acquérir des droits de superficie dans cette zone. Il évoque l'association d'entreprises L'Anticyclique, qui s'oppose à un départ de ce périmètre.

Audition de M. Philippe Moeschinger, directeur de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

En introduction, M. Moeschinger rappelle que cette zone est gérée par la fondation depuis les années 1960 et précise que c'est elle qui est à l'origine du projet avec l'objectif d'aboutir à un *masterplan*. C'est en 2007 que le projet a été repris par le Conseil d'Etat. L'intervention de la FTI étant toujours très importante dans le secteur, des groupes de travail ont été mis sur pied afin d'établir une concertation. La fondation étudie des solutions de relocalisation.

M. Moeschinger rappelle encore que M. Pagani, conseiller administratif, est membre du conseil d'administration et du conseil de fondation de la FTI.

Une commissaire demande pourquoi la fondation a lancé ce projet.

M. Moeschinger répond que l'idée était de densifier la zone tout en préservant les entreprises actuelles. Il ajoute qu'il y avait alors moins de 5% de terrain disponible. Le but était de créer 20 000 emplois supplémentaires dans le cadre du *masterplan*, ainsi qu'un certain nombre de logements. Les objectifs ont changé en faveur du logement.

Une commissaire demande ensuite quelle est la superficie de terrain appartenant à la FTI.

M. Moeschinger répond que la fondation possède plus de 50% des terrains aux Acacias et quelque 38% sur la totalité du périmètre.

Concernant le nombre d'entreprises au bénéfice de droits de superficie, M. Moeschinger répond qu'il y a plus de 1000 entreprises sur tout le périmètre,

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

dont 300 sur les Acacias. Quant à des propositions de rachat de droits de superficie ces derniers temps, il précise que cela a toujours été le cas et que la FTI a un droit d'emption depuis que le projet a démarré.

Une commissaire demande s'il existe un outil pour empêcher la spéculation foncière.

M. Moeschinger répond que l'Etat effectue un contrôle. Il rappelle qu'un droit de superficie est un contrat de nature privée déterminé pour une raison d'être, soit une activité précise menée sur la parcelle. Ces droits de superficie sont compétitifs, donc abordables pour le secteur secondaire, et ce sur tout le périmètre. Le contrôle sera strict.

Il rappelle que le projet prévoit une zone 2 ordinaire, une zone dans laquelle le marché est libre, et il signale que tous les terrains de cette zone, à l'exception d'une seule parcelle, appartiennent à la FTI.

La présidente demande ce qu'il en est de l'idée de transférer les terrains de la FTI à l'Etat.

M. Moeschinger répond que l'idée porte sur des échanges de terrains afin de permettre à la FTI de continuer sa mission. Il y a une certaine logique à cette démarche, mais il n'y a pas encore de calendrier fixé pour cette opération.

La présidente demande ensuite si des zones industrielles de remplacement sont envisagées.

M. Moeschinger répond qu'il existe une multitude de poches industrielles peu valorisées qui font l'objet d'études. La FTI fait face à un flux de demandes locales très important.

Un commissaire demande ce que la FTI pense de la proposition de M. Muller concernant l'assouplissement des PLQ.

M. Moeschinger est, à titre personnel, favorable à un assouplissement, mais il rappelle que la FTI ne pratique pas le PLQ.

Une commissaire demande si de nouvelles zones industrielles pourraient être créées et si les terrains disponibles seraient suffisants pour répondre à la demande.

M. Moeschinger évoque l'extension du Bois-de-Bay, Bernex est, ainsi qu'une zone à Vernier, qui constituent des opportunités, tout en précisant qu'il n'y a plus de possibilités de parcelles de plus de 20 000 m² dans le canton.

Une commissaire demande ensuite si des activités secondaires établies au rez-de-chaussée et dans les deux premiers étages d'un bâtiment seraient envisageables.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

M. Moeschinger acquiesce en indiquant que c'est une idée de la FTI. Toutefois, les loyers devraient être suffisamment abordables pour ce faire.

Un commissaire remarque qu'il y a 1700 entreprises dans tout le secteur et il demande quelle est la durée moyenne des droits de superficie.

M. Moeschinger répond que la plupart des échéances sont fixées entre 2040 et 2070. Il précise que les droits de superficie sont maintenant octroyés pour des périodes oscillant entre quarante et soixante ans et non plus pour des périodes de nonante ans.

Le même commissaire demande ensuite ce que les entreprises pensent d'une délocalisation.

M. Moeschinger répond qu'un groupe de travail réunit la plupart de ces entreprises, lesquelles accueillent relativement bien ce projet. L'ensemble de la problématique tourne autour de leur valorisation.

Une commissaire demande quelles sont les sociétés qui envisagent des projets de construction sur le site, et si des projets existent déjà.

M. Moeschinger évoque Firmenich, Pré-Digest ainsi que des acteurs de l'immobilier. Certains sont très actifs, comme la banque Pictet et la Migros. M^{me} Bietenhader pourrait fournir à la commission une liste de ces entreprises.

Un commissaire remarque qu'il n'est pas question d'écosite dans le cadre de ce projet et M. Moeschinger répond que c'est une composante que la direction générale du projet va intégrer.

La présidente demande ensuite s'il possède des chiffres sur la pollution de parcelles. M. Moeschinger répond que la loi est devenue plus stricte en la matière. Il existe un cadastre sur tous les terrains en zone industrielle. Pour les terrains contaminés, il y a l'obligation de décontamination immédiate par le pollueur. Il précise qu'il n'y a pas de cas reconnus dans le périmètre en question.

A la suite de ces auditions, la commission discute sur un certain nombre de questions restées sans réponses précises, concernant:

- le nombre d'entreprises au bénéfice de droits de superficie;
- la liste des éventuels projets prêts à démarrer;
- les PLQ assouplis et leurs effets.

La commission demande des réponses écrites. Lors de cet échange, la commission exprime aussi, à l'unanimité, son souhait d'auditionner l'association d'entreprises L'Anticyclique.

Séance du 28 avril 2009*Discussion de la commission et prises de position*

En introduction, la présidente signale que les réponses demandées sont parvenues à la commission, laquelle doit se prononcer lors de cette séance. Concernant l'audition de l'association d'entreprises L'Anticyclique, suite à un contact avec M. Gabriel Barrillier, qui préside l'association, elle confirme que l'association ne s'est jamais penchée sur le projet PAV et que c'est la raison pour laquelle cette audition n'a pas lieu d'être.

Une commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe a des doutes concernant le PLQ du PAV et elle ajoute ne pas être d'accord avec cette démarche. Elle rappelle que toutes les questions importantes n'ont pas obtenu de réponses et regrette que tout soit au conditionnel. La commissaire pense que le but de ce projet consiste, en fin de compte, à simplement déclasser du terrain et elle remarque qu'il semblerait que l'espace de l'Etoile sera transformé en zone ordinaire pour être vendu. Elle déclare qu'il est important que le foncier demeure en mains publiques et elle mentionne que son groupe s'opposera à ce projet qui ne donne aucune garantie.

Un commissaire libéral déclare que, pour tous les motifs exposés par la commissaire d'A gauche toute!, son groupe entrera en matière. Il rappelle que ce projet devrait changer la face de Genève, mais il pense qu'il sera nécessaire d'attendre encore vingt-cinq à cent ans pour que cela puisse se réaliser. Il remarque ensuite que les outils envisagés sont finalement bien secondaires. Le commissaire a le sentiment que la zone A ne sera pas celle qui sera réalisée dans un premier temps et il pense que les tours de prestige ne pourront pas être bâties rapidement. Par la suite, il déclare que son groupe propose un amendement visant à supprimer l'article 3 du projet d'arrêté en rappelant que la notion du plan directeur de quartier est donnée par l'article 2, alinéa 1, de la loi.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se déclare en faveur de ce projet. Toutefois, il regrette que les zones de verdure ne soient pas mieux définies. Par ailleurs, il considère normal que le PLQ soit souple au vu du contexte.

Une commissaire des Verts rappelle que le *masterplan* est caduc. Elle partage les doutes d'A gauche toute! mais son groupe n'a pas la même vision. Quant à la proposition d'amendement du groupe libéral, son groupe estime qu'il faut laisser l'article 3, puisque c'est le seul endroit où le plan directeur de quartier est évoqué et que c'est un point essentiel. La commissaire pense qu'il faudra être attentif aux modalités des concours, afin d'éviter que ces derniers empêchent les PLQ. La circulation, les logements, la concertation seront autant de points à surveiller.

Le groupe des Verts se rend compte qu'il n'est pas possible de définir tous les détails. Il acceptera ce projet d'arrêté et proposera des amendements en séance plénière.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Une commissaire socialiste déclare que son groupe n'apprécie pas que rien ne soit défini et elle rappelle que ce périmètre n'est pas une friche industrielle. En principe, son groupe n'est pas contre le développement du PAV. Cependant, l'actuel projet ne donne aucune garantie par rapport aux logements et, notamment, sur la création de LUP, car la zone de fond est industrielle. A ce propos, elle informe que son parti vient de déposer un projet de loi au Grand Conseil pour permettre d'appliquer la loi sur les LUP sur cette zone. Elle déclare que son groupe est en faveur de la mixité entre divers types d'activités et également d'un équilibre entre emplois et logements et que ceux-ci ne sont pas non plus garantis.

La commissaire socialiste remarque que rien n'est dit sur la relocalisation des entreprises, ni sur la culture. Par ailleurs, son groupe refuse la vente de terrains et prône les droits de superficie. En fin de compte, elle pense que les zones d'ombre sont trop nombreuses et, en l'absence de toutes ces garanties et d'éléments programmatiques clairs, son groupe donnera un préavis négatif.

Une commissaire démocrate-chrétienne évoque l'influence déterminante de la Ville en matière d'urbanisme. Elle est gênée de voter une modification de zone sans avoir d'image de ce qui se fera à l'avenir. Elle remarque, cependant, que le processus sera original, puisque le cas de figure est exceptionnel, et elle se dit rassurée par le fait que les voies de recours demeurent. La commissaire démocrate-chrétienne évoque ensuite l'article 4 et elle rappelle que les LUP ne sont pas applicables sur cette zone. Cela dit, elle confirme que son groupe votera ce projet.

La présidente déclare que le groupe radical partage certains doutes déjà émis. Elle ajoute qu'il est évident que le projet explique le vote de confiance qui est demandé et rappelle que ce n'est pas demain que quelque chose se fera. Elle remarque, ensuite, que le projet explique pourquoi il faut passer par d'autres types d'instruments et elle pense qu'il est nécessaire d'avoir conscience de l'importance de ce projet PAV, qui est l'unique option pour développer un nouveau morceau de ville. Le seul moyen pour y parvenir est de laisser une certaine souplesse au projet, les risques pour la Ville étant relativement limités. Elle déclare que son groupe votera ce projet.

Une commissaire socialiste remarque encore que le Conseil administratif est consulté pour 20% du périmètre et elle rappelle que, suite à l'exposé des motifs, dans les commentaires, le Conseil administratif déclare s'interroger sur les motivations du Canton dans cette affaire. S'agissant d'un préavis, il est du moins possible de donner un signal politique.

Une commissaire des Verts exprime sa satisfaction concernant les remarques et positions du Conseil administratif, et elle propose comme amendement à l'article 3: «De demander un plan directeur de quartier, au sens de la loi sur l'aménagement du territoire, préalablement au déclassement des zones.»

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Une autre commissaire des Verts pense qu'il est évident que des aspects doivent être réglés en amont, raison d'être de l'article 3. Elle ajoute qu'il est nécessaire que la Ville soit présente et n'opte pas pour la politique de la chaise vide.

Un commissaire libéral remarque que l'article 3 est inutile, en rappelant que le PLQ a une durée de vie de quinze ans. Il est donc inutile, au vu des délais, d'évoquer cet instrument.

La commissaire des Verts déclare qu'il est nécessaire d'avoir un projet avant de déclasser une zone. Elle ne comprend pas pourquoi le groupe libéral est opposé à son amendement.

Sans autres interventions, la présidente passe au vote des amendements proposés.

Amendement proposé par le groupe libéral, soit la suppression de l'article 3. Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 4 oui (2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 DC, 1 R).

Amendement à l'article 3 proposé par le groupe des Verts, soit: «De demander un plan directeur de quartier, au sens de la loi sur l'aménagement du territoire, préalablement au déclassement des zones.»

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (2 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 4 non (2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 DC, 1 R).

La présidente passe au vote de la proposition PR-674 ainsi amendée.

Mise aux voix, la proposition PR-674 est acceptée par 9 oui (2 Ve, 2 DC, 2 L, 2 UDC, 1 R) contre 5 non (3 S, 2 AGT).

A l'issue des débats et du vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement, cette dernière vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté amendé.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les dispositions de la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940;

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'intervenir en lien avec les autres communes concernées pour obtenir la mise en suspens du projet de modification des limites de zones N° 29712, relatif à l'aménagement du quartier «Praillle-Acacias-Vernets», prévoyant la création d'une zone 2, d'une zone de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes, aussi longtemps que les conditions déclinées dans les articles 3 à 6 ne sont pas garanties.

Art. 3. – De demander l'établissement d'un plan directeur de quartier, au sens de la loi sur l'aménagement du territoire, préalablement au déclassement des zones.

Art. 4. – De demander que l'application de la loi sur la construction de logements d'utilité publique soit assurée par le biais de tous les futurs instruments de planification.

Art. 5. – De demander l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à définir les modalités de financement des infrastructures techniques, des espaces publics et des équipements scolaires et de proximité par le biais d'un règlement ad hoc de la taxe d'équipement et d'une taxe sur la plus-value foncière.

Art. 6. – De demander l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à fixer les modalités et le prix des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des équipements visées à l'article 5, ci-dessus.

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (après-midi)
 Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
 RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
 CASE POSTALE 5983
 1211 GENÈVE 3
 T +41(0)22 418 29 00
 F +41(0)22 418 29 01
 WWW.VILLE-GE.CH



VILLE DE
 GENÈVE

CONSEIL D'ETAT de la
 République et Canton de Genève
 Case postale 3964
 1211 Genève 3

Pour la séance CA
 du 29 octobre 2008

Genève, le 29 octobre 2008

Projet de résolution portant sur le développement du quartier Praille Acacias Vernets – Ville en Arve

Monsieur le Président,
 Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons pris connaissance du projet de résolution cité en titre et en avons longuement débattu avec les représentants des Communes de Lancy et Carouge.

D'entente avec ces derniers, nous tenons tout d'abord à saluer la volonté de partager l'avenir de cet immense secteur avec les acteurs publics que sont les Villes de Carouge, Lancy et Genève. Nous vous remercions donc d'avoir étroitement associé les exécutifs communaux et les services techniques à ce processus de longue haleine. Afin de renforcer la position des instances publiques, il nous paraît important d'associer ultérieurement nos Conseils municipaux à cette démarche, sous une forme et selon des modalités qui restent encore à convenir et coordonner.

Pour ce qui concerne la teneur de la résolution, il en ressort le souci de donner une place prépondérante aux espaces publics. Nos Villes sont également conscientes et soucieuses de l'importance des espaces publics. C'est pourquoi nous vous proposons de mener prioritairement une étude toute particulière sur le dimensionnement, la nature et les caractéristiques des espaces publics, étude qui devrait comprendre également l'articulation avec les équipements publics qui devront être intégrés dans la planification générale du secteur.

Dans le même ordre d'idée, nous attirons votre attention sur le devoir des communes d'assurer la réalisation des équipements scolaires primaires, crèches et équipements sociaux indispensables aux habitants des nouveaux logements prévus par le masterplan. Les terrains nécessaires à ces équipements doivent également être réservés et planifiés. Enfin, au-delà des ces obligations légales, il s'agira également de prévoir la réalisation des équipements culturels, sociaux, sportifs et récréatifs nécessaires à la mise en place d'une véritable mixité du secteur.

Par ailleurs, dans l'optique d'une planification intégrée et en lien direct avec le projet d'agglomération et avec les principes développés dans le cadre du plan directeur communal, un meilleur équilibre entre emplois et logements doit être recherché. Dès lors, la part des logements sera augmentée et ainsi les équipements décrits plus haut devront être renforcés.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Finalement, le projet PAV va amener une plus-value importante au quartier, actuellement en zone industrielle et artisanale pour la plus grande partie. Les droits de superficie alloués sur les propriétés de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) vont voir se développer des activités dégageant des revenus et des rentabilités très divers. Il paraît donc judicieux d'envisager un mécanisme d'ajustement des droits de superficie en fonction des activités des superficiaires. Un tel mécanisme doit permettre de maintenir sur place des activités utiles qui n'ont pas les moyens de supporter la plus-value apportée par le projet et la modification de zone.

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret

Le Vice-Président


Remy Pagani

Copies : - Ville de Carouge, Monsieur Marc Nobs, Conseiller administratif
- Ville de Lancy, Monsieur François Baertschi, Conseiller administratif

6858

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation fédérative regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // Info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

111	
121	
122	
131	732
132	
133	
141	
162	

27 JAN. 2009

lex à S. Bietenkaden

DT - GE
Département du territoire
rue David-Dufour 5
case postale 22
1211 Genève 8

Notre réf. 2021-CoT

re6038

Genève le 23-01-2008

aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets»

Mesdames, Messieurs,

Veuillez recevoir ci-joint les remarques de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) sur le projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et de Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) dans le cadre de la mise à l'enquête publique n° 1640, plan 29712.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Document de 3 pages joint.

Daniel Marco

Daniel MARCO, référent de la Commission
Aménagement et logement

Hervé Pichelan

Hervé PICHELAN, président CGAS

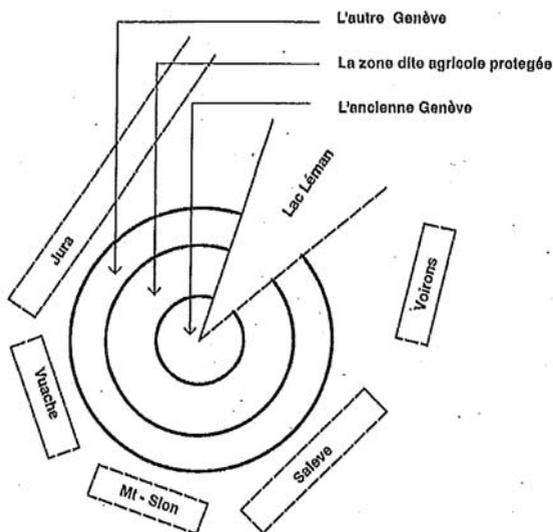


Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation fédérale regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Prise de position de la Communauté genevoise d'action syndicale, (CGAS) sur le projet d'agglomération franco - valdo - genevois et le projet Praille - Acacias - Vernets (PAV)

Circonscrite dans la cuvette géographique de l'extrémité sud-ouest du Lac Léman par le Jura, le Vuache, le Mont - Slon, le Salève et les Voirons, la ville de Genève, la vraie pas la commune, est schématiquement constituée par trois grandes zones radio-concentriques : un premier cercle: l'ancienne Genève, une première couronne : la zone dite agricole et une seconde : l'autre Genève. Les deux premières forment le canton de Genève et la troisième se situe sur le territoire français, dans les départements de l'Ain et de la Haute - Savoie, et pour une petite partie, dans le district de Nyon du canton de Vaud.



Le périmètre du canton, principalement l'ancienne Genève, renferme 80% des emplois présents dans la ville. Aujourd'hui dans ce périmètre la proportion entre les logements et les emplois est 0,76 logement pour 1 emploi ; elle est de 0,96 logement pour 1 emploi pour l'ensemble de la Suisse.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

L'ancienne Genève exerce une attraction mondiale particulièrement sur ce qu'il est convenu d'appeler le secteur tertiaire : sièges sociaux, centres de décisions de firmes ; banques, établissements financiers, etc. grâce à ses équipements et infrastructures ; la présence d'organisations internationales gouvernementales ou non et aux conditions de la fiscalité tant cantonales que fédérales.

Le périmètre du canton, l'ancienne Genève et la zone dite agricole, recèle actuellement environ 450'000 habitants et l'autre Genève environ 300'000 soit un total pour la ville de 750'000 habitants.

Chaque matin en provenance de l'autre Genève environ 75'000 personnes passent la frontière et traversent la zone dite agricole protégée pour aller travailler dans l'ancienne Genève. Chaque soir elles font le trajet dans le sens inverse.

Cet important déséquilibre dans la répartition territoriale d'une part des entreprises, lieux de travail, emplois et d'autre part des populations, lieux d'habitat, logements est l'une des causes principales, sinon la principale, de ces mouvements pendulaires source d'embarras de circulation gigantesques, de pollution atmosphérique intense, de gaspillage d'énergie, de temps et d'argent, et de dégradation des conditions d'existence des habitants.

Les différentiels de prix, dû à la frontière internationale qui sépare la couronne de l'autre Genève (du reste de la ville), existant dans le domaine de la consommation provoquent aussi des mouvements pendulaires quotidiens et hebdomadaires qui s'ajoutent à ceux existant dans le domaine du travail.

Le programme du projet d'agglomération franco - valdo - genevois prévoit l'implantation dans la ville d'ici à 2030 de 100'000 emplois : 60'000 dans le canton de Genève, 30'000 dans les départements de l'Ain et de la Haute - Savoie et 10'000 dans le district de Nyon. Il prévoit, pour la même échéance, une augmentation substantielle des habitants de la ville nécessitant la construction de 100'000 logements : 50'000 à Genève et 50'000 dans l'Ain, la Haute - Savoie et à Nyon.

Le programme du projet Praille - Acacias - Vernets (PAV) prévoit 20'000 emplois et 6'000 logements de plus dans son périmètre situé dans l'ancienne Genève.

Ces prévisions peuvent être revues à la baisse en fonction de l'évolution économique et sociale générale mais il n'en reste pas moins qu'il y aura une augmentation d'emplois et d'habitants, et que les proportions de répartition territoriale, proposées tant par le projet d'agglomération que par le projet PAV, ne feront qu'aggraver les conditions urbaines actuelles. D'autant plus que le gouvernement genevois ne prend pas le chemin de réallier son quota de logements, au mépris des accords qu'il a passé avec ses partenaires français, ni de se limiter dans l'accueil d'entreprises.

Le projet d'agglomération propose la bi-localisation des entreprises ; en clair les activités à haute valeur ajoutée dans l'ancienne Genève et le reste dans l'autre Genève. Parallèlement à une répartition sur le territoire

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

des entreprises et des populations catastrophique et ruineuse, il se développera une ségrégation territoriale rejetant les entreprises et les logements bas-de-gamme dans l'autre Genève.

Dans cette situation et face à ces deux projets et leurs conséquences annoncées, la CGAS propose un rééquilibrage de la territorialisation des emplois et des logements. Le programme du projet PAV doit respecter, pour les nouveaux lieux de travail et lieux d'habitat prévus, la parité un logement pour un emploi et pour les deux premières zones radio-concentriques, le périmètre du canton, l'ancienne Genève et la zone dite agricole, le respect de cette parité doit être un objectif, à long terme, pour 2030 du projet d'agglomération et de la révision prochaine du plan directeur cantonal.

Le programme du projet PAV doit donc être revu. Il ne s'agit plus de prévoir dans le périmètre concerné 20'000 emplois et 6'000 logements de plus, soit au total 40'000 emplois et 9'000 logements ; mais 8'000 emplois et 8'000 logements, soit au total 28'000 emplois et 11'000 logements, des espaces publics plus grands que les « pockets parks » prévus et l'implantation d'activités artistiques et culturelles. Dans cette perspective le coefficient d'utilisation du sol brut pour l'ensemble du projet PAV doit être ramené de 1,5 à 1,3.

Déjà bien engagé car les plans localises de quartier qui le concernent ont déjà passé le stade de la mise à l'enquête publique, le projet SOVALP situé sur une partie des terrains appartenant aux CFF contigus au projet PAV est lui aussi un facteur de déséquilibre territorial lieux de travail - lieux d'habitat.

Il contient 5'000 emplois et 500 logements et doit lui aussi être revu dans le sens de la parité un logement pour un emploi.

Genève, le 23 janvier 2009

6862

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

ASSOCIATION GENEVOISE DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

ASLOCA

01210-2009

12, RUE DU LAC
CASE POSTALE 6150
1211 GENEVE 6

TEL. 022 716 18 00
FAX 022 716 18 05

E-MAIL: asloca.geneve@tiscali.ch
CCP 12-3711-7 TVA

PERMANENCE JURIDIQUE
DU LUNDI AU JEUDI DE 13h à 18h
LE VENDREDI DE 12h30 à 13h45

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE CONSEIL D'ÉTAT			
Visa	T.		
R	11 FEV. 2009		
Présid.	DF	DCTI	DES
Départ.	DIF	DT	GC
Chargé	CC	DSE	PJ

CONSEIL D'ÉTAT
Hôtel de Ville
2 rue de l'Hôtel de Ville

1204 GENEVE

DEPT RAPPORTEUR : DCTI *sf*

CO-RAPPORTEUR :

DT DES

ref.
à rappeler dans la correspondance svp)

Genève, le 6 février 2009

Concerne : Projet de loi portant sur
l'aménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, nous vous adressons nos observations relatives au projet susmentionné dans le cadre de notre prise de position commune avec l'AVIVO.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'ASLOCA

Arlette DUCIMETIERE
Présidente

lex

01	Aménagement	111
11	du territoire	121
12		122
13	17 FEV. 2009	131
14		132
15		133
16		141
		142

de

Annexe mentionnée

Afin de faciliter notre travail, prière de répondre par correspondance plutôt que par téléphone

Observations relatives au projet de loi
de la Zone Praille-Acacias-Vernets

NON À CE PROJET D'AMÉNAGEMENT INACCEPTABLE

Priorité aux logements !

I. PREAMBULE

Notre canton a besoin de terrains aussi bien pour des logements, des emplois, de l'équipement public. Concernant l'emploi, les zones industrielles et artisanales sont indispensables. La valeur des terrains affectés au secteur secondaire doit rester modeste; il s'agit d'une condition vitale pour ce type d'activités. Quant à l'habitat, la priorité doit lui être accordée en raison de la très grave pénurie de logements.

Par rapport aux autres zones affectées à des activités administratives et commerciales dans le secteur tertiaire, elles peuvent supporter un prix de terrain nettement plus élevé, grâce à leurs marges de profit. Il en résulte que les zones de mixité, comportant des activités à la fois industrielles et commerciales, ont eu pour conséquence, que le prix des terrains se sont alligés sur celui du secteur tertiaire et a explosé dans ces zones.

La conséquence, c'est que les activités artisanales et industrielles n'ont pas pu se développer dans de telles zones mixtes et ont même été supprimées. Pour éviter ce phénomène, il convient d'indiquer, dans les plans d'affectation du sol quels sont les périmètres ou les bâtiments affectés aux diverses activités.

Les zones industrielles : un rôle primordial

Les activités industrielles et artisanales impliquent des nuisances et des aménagements, à savoir les accès pour les transports de véhicules poids lourds, qui sont incompatibles pour des activités administratives et plus encore pour l'habitat. Il est donc indispensable de maintenir les zones industrielles et artisanales, afin de ne pas mettre en péril, de manière irresponsable, le secteur secondaire, et d'éviter les nuisances à l'habitat.

Alors que le Conseil d'Etat, qui avait jusqu'à présent protégé ces zones, propose aujourd'hui de supprimer l'une des plus grandes zones industrielles de notre canton, celle de la zone Praille-Acacias, qui a été créée à la fin des années 1940. Elle constitue un exemple sur le plan de l'aménagement du territoire, indépendamment de la qualité architecturale des bâtiments et de l'usage dont il a été fait en violation des normes applicables à cette zone.

Celle-ci a été créée pour valoriser des terrains en jachère, en bordure de la gare marchandises des chemins de fer (CFF) à la Praille. L'Etat a acquis une grande partie des terrains de cette zone à des prix modestes, ce qui a permis de mettre ces terrains en droit de superficie à des conditions très favorables, pour les petites et moyennes industries, et de maintenir de nombreuses activités, sinon elles auraient disparu sous la pression de la spéculation foncière. Afin de créer les meilleures conditions pour soutenir le secteur secondaire, l'Etat a constitué

une Fondation de droit public (la FIPA), qui a créé les infrastructures nécessaires à cette zone, notamment les raccordements ferroviaires pour les entreprises dépendant du rail.

Il est vrai que les terrains de cette zone sont, toutefois, sous-densifiés, mais cela est dû au fait que la plus grande partie des activités industrielles et artisanales doivent être situées au niveau du sol, de sorte que beaucoup de bâtiments sont de faible gabarit. De plus, les terrains constructibles sont souvent accaparés par des parkings extérieurs et des lieux de stockage de voitures. Cet usage irrationnel de terrains non bâtis est un véritable gaspillage non conforme aux normes de la zone. Ces terrains doivent être mis à disposition pour construire des bâtiments à une hauteur normale. Par ailleurs, des densifications peuvent être réalisées par des surélévations de bâtiments existants ou en démolissant des bâtiments de petit gabarit pour reconstruire des bâtiments à une hauteur appropriée.

Halte aux erreurs d'aménagement

Quant au projet du Conseil d'Etat, il vise à démolir la très grande partie des bâtiments existants, sans tenir compte du tissu économique existant, qui implique le départ de très nombreuses entreprises. Un « expert » va jusqu'à préconiser la démolition du récent et indispensable parking d'échange au carrefour de l'Etoile (cf. Tribune de Genève des 17 et 18 janvier 2009), qui est un élément important dans le cadre de la politique des transports !

Le déplacement de très nombreuses entreprises de la zone FIPA (des milliers d'emploi) dans le but de construire de nouveaux immeubles et des tours comportera un coût phénoménal, qui va plomber la nouvelle zone préconisée par le Conseil d'Etat. Qui paiera ? Un architecte, relayé par un député, propose déjà de déclasser deux millions de m² de terrains agricoles (200 hectares) dans le secteur de Colovrex (commune de Collex-Bossy).

Cette proposition est irréflectée, irrespectueuse de l'environnement et totalement absurde économiquement par rapport aux énormes investissements consentis pour l'infrastructure ferroviaire actuelle à la Praille et sa future connexion avec le réseau français avec la réalisation du CEVA. La création d'une nouvelle zone d'activités à Colovrex impliquerait nécessairement la création d'une nouvelle ligne ferroviaire ainsi qu'une gare marchandises par rapport à un développement inéluctable du transport ferroviaire, dont le coût serait faramineux. De tels engagements plomberaient les capacités financières de l'Etat pour d'autres investissements prioritaires, notamment en faveur du logement social.

Malheureusement, les CFF ont déjà fait une énorme erreur en bradant à vil prix une partie de leurs terrains de réserve, en bordure des voies de chemin de fer, dans le secteur de la Praille, pour construire un centre commercial dans le seul but de financer un stade de football surdimensionné, comme les experts le reconnaissent aujourd'hui. Il en est de même pour les terrains voisins des anciens abattoirs municipaux devenus propriété de l'Etat aux fins d'y réaliser le stade à cet endroit mal choisi.

Quant au concept du projet de zone, visant à démolir l'essentiel des bâtiments actuels, on revient 40 années en arrière, lorsque les Autorités préconisaient de raser des quartiers comme ceux des Grottes, de St Gervais et de Villereuse, qui ont été préservés à la suite d'initiatives populaires, grâce à la mobilisation des habitants, préconisant la rénovation et une densification raisonnable pour ces quartiers d'habitation.

II. LE PROJET DU CONSEIL D'ETAT

Un plan favorisant la spéculation immobilière

Les terrains du périmètre Praille-Acacias-Vernets méritent d'être mieux utilisés, mais autrement.

Il faut tout d'abord combattre toute spéculation immobilière sur ces terrains en chargeant l'Etat de contrôler les prix des terrains et de construction, conformément aux règles applicables de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Malgré l'âpreté au gain pratiquée par les promoteurs, le Conseil d'Etat va jusqu'à déclarer que le contrôle financier ne se justifie pas, comme il l'indique dans l'exposé des motifs du projet de loi portant sur la modification du régime des zones du périmètre en cause.

L'emblème de cette spéculation marque la volonté de réaliser plusieurs tours vertigineuses (jusqu'à 175 mètres de hauteur !), qui incitent certains à rivaliser avec les grandes cités à travers le monde et imposer leur promotion architecturale d'un coût phénoménal.

La volonté de réaliser des tours monumentales à tout prix pour des motifs de prestige est inacceptable, compte tenu du coût très élevé qu'implique ce type de construction, qui est encore aggravé par les mauvaises conditions géologiques (non examinées) et les contraintes de la zone sismique qui grèvent le territoire de notre canton. Il ne pourrait en résulter que des bureaux de très haut standing et d'éventuels bureaux de luxe, ne répondant pas aux besoins prioritaires de la population.

A cette fin, le Conseil d'Etat a soumis un projet de loi portant sur le projet d'aménagement du périmètre Praille-Acacias-Vernets, dont le Grand Conseil va être saisi. Ce projet législatif implique la suppression de la zone industrielle FIPA actuelle, en prévoyant diverses autres zones ainsi que des plans localisés de quartier, qui dérogent de manière très importante aux règles applicables à de tels plans d'affectation du sol.

La méthode d'annuler toutes les règles de construction dans le périmètre central de la zone projetée, destiné aux tours, afin de permettre aux promoteurs de construire à leur guise, est inacceptable à la notion de l'Etat de droit. La zone « ordinaire », qui de fait ne l'est pas (!), est créée spécialement pour éliminer toute norme applicable. Elle est conçue libre de toutes règles et constitue un système d'exceptions au profit des promoteurs privés.

Cette façon d'agir est également contraire au fonctionnement démocratique de l'Etat, dès lors qu'elle limite en limitant de manière draconienne les droits d'opposition, notamment ceux des communes.

En conclusion, cette violation des normes ordinaires en matière de construction laisse une totale liberté aux constructeurs, qui relève de la politique du « laisser faire », au profit exclusif des intérêts privés et au détriment de l'intérêt public. Cela est inacceptable.

III. LES BESOINS CRUCIAUX EN MATIERE DE LOGEMENTS

NON à une part dérisoire de logements projetés

Toute construction nouvelle offrant des places de travail supplémentaires suscite un besoin correspondant de logements, soit en raison des jeunes quittant leur famille, à un âge qui leur permet de revendiquer un appartement, soit du fait des séparations familiales ou la venue de nouveaux travailleurs à Genève. C'est du reste ces phénomènes démographiques qui accentuent la crise du logement, faute de construction suffisante de logements.

A ce sujet, les planificateurs considèrent, à juste titre, qu'il faut créer un logement pour tout nouvel emploi.

Or, selon l'exposé des motifs du projet de loi du Conseil d'Etat, la zone actuelle comporte 20'000 emplois. Le projet a pour but de créer 20'000 emplois supplémentaires, alors que la zone ne comporte que 3'000 logements, qui devraient être portés à 6'000 logements supplémentaires, ce qui est totalement insuffisant.

En effet, la surface moyenne d'un logement correspond à 100 m2 de surface de plancher, alors qu'une place de travail nécessite 25 m2 pour des bureaux. Il en résulte, à titre d'exemple, qu'il faut consacrer 800 m2 de plancher pour réaliser 8 appartements et 200 m2 de plancher pour créer 8 places de travail dans un bâtiment; afin d'obtenir le ratio d'un logement par emploi.

C'est pour ce motif, que le règlement du plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève prévoit, dans les constructions nouvelles, de consacrer, à juste titre, à affecter 80% de plancher pour l'habitat et 20% de plancher pour les bureaux.

En tout état de cause, la proportion de logements envisagée dans le projet en cause est totalement inacceptable en cette période de très grave pénurie de logements. Il faudrait, pour le moins, construire plus de logements, que de places de travail dans le périmètre concerné.

C'est sur cette base, qu'il faut élaborer la répartition des surfaces de plancher dans le cadre de la valorisation du périmètre Praille-Acacias-Vernets.

Par ailleurs, la construction de logements n'est pas garantie, du moins dans un laps de temps raisonnable, alors qu'une bonne partie des bâtiments projetés pour des bureaux, notamment les tours, bénéficieront de terrains disponibles permettant de construire bien plus rapidement les bureaux projetés:

IV. PROPOSITIONS

1) Refuser une démolition-reconstruction générale d'une ampleur sans précédent, avec des coûts énormes par rapport au transfert des entreprises existantes, ce qui va provoquer une augmentation massive des coûts de construction et des loyers des futurs usagers, en raison de la répercussion de ce coût de transfert des entreprises sur le prix des terrains, à moins que l'Etat y renonce, ce qui serait inacceptable.

2) Procéder, au contraire, à un inventaire immeuble par immeuble pour déterminer quels sont les bâtiments susceptibles d'être maintenus selon des critères précis, comme ce fut le cas dans le quartier des Grottes.

3) Recenser les terrains actuellement constructibles ainsi que les bâtiments, qui pourraient être surélevés, et déterminer l'affectation des surfaces de plancher supplémentaires.

4) Définir dans les plans d'affectation du sol, les secteurs ou les immeubles destinés à l'habitat ainsi qu'aux activités industrielles artisanales et administratives répartis de manière équitable.

5) Appliquer, selon les principes généraux en matière d'aménagement du territoire par rapport à l'harmonie entre l'habitat et les activités, la construction d'un logement supplémentaire pour tout nouvel emploi, c'est à dire toute nouvelle place de travail, étant précisé qu'en raison de la gravité de la pénurie de logements, ce ratio devrait être modifié dans le sens de construire plus de logements que de places de travail, afin que la situation du logement ne continue pas à se dégrader.

6) Renoncer, en conséquence, à un projet visant à construire des immeubles de bureaux ayant une capacité de 20'000 nouveaux emplois par rapport à la construction de 6'000 logements seulement, selon le projet du Conseil d'Etat.

7) Réaliser un projet alternatif portant sur un nombre de logements nettement plus conséquent que les niveaux emplois, vu la très grave pénurie de logements.

8) Garantir que 60% des logements à créer soient des logements sociaux (notamment de catégories HBM, ILM ou HM), compte tenu des terrains propriété de l'Etat.

9) Refuser toute vente de terrains, propriété de l'Etat ou des collectivités publiques.

10) Mettre les terrains publics à disposition des utilisateurs dans le cadre de contrats de droit de superficie, notamment en faveur de fondations de droit public et des coopératives d'habitation pour réaliser des logements pérennes bon marché.

11) Rejeter la construction de tours de prestige, dont le coût est particulièrement élevé, notamment pour des raisons géologiques (terrains instables), de risques sismiques et de sécurité en cas d'incendie, provoquant des loyers très élevés.

12) Construire en lien et place des bâtiments économiques avec des critères standards favorisant des loyers aussi bas que possible pour limiter les charges financières des entreprises.

13) Valoriser le périmètre en cause, en portant les gabarits des bâtiments de logements à 27 mètres de hauteur maximale à la corniche et à 40 mètres à la corniche pour les bâtiments d'activités, tout en respectant les distances légales de la 3ème zone de construction, ce qui constituerait un potentiel à bâtir considérable.

14) Autoriser de tels gabarits, qui restent raisonnables, dans le but de garantir le maintien d'un secteur secondaire important, qui est déjà en place et puisse utiliser la structure ferroviaire de la Praille, de manière à surélever les bâtiments d'activités existants ou en reconstruisant des bâtiments nouveaux, en prévoyant que le rez-de-chaussée et les étages inférieurs soient affectés à des activités industrielles ou artisanales, les étages supérieurs étant dévolus à des activités administratives.

15) Reporter le coût des transferts des entreprises du secteur secondaire, qui doivent être déplacées, en répercutant ce coût sur les autres surfaces de plancher dévolues aux activités du secteur tertiaire, dans les immeubles surélevés ou projetés.

16) Densifier également les parcelles susceptibles d'être valorisées et mettre fin au gaspillage des terrains occupés par des parkings à ciel ouvert ou pour du stockage de voitures.

17) Concrétiser ces objectifs et garantir la répartition des affectations en créant des zones de développement 3, comportant, le cas échéant, des secteurs formant des sous-périmètres, affectés respectivement à du logement, des activités industrielles et artisanales, des bureaux, des équipements publics, des espaces de verdure etc.

18) Compléter les plans de zone par des plans localisés de quartier portant sur l'ensemble du périmètre Praille-Acacias-Vernets.

19) Prévoir que ces plans localisés de quartier fixent de manière précise l'affectation de chaque bâtiment existant ou projeté, conformément aux exigences de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), de manière à garantir la répartition équilibrée des diverses affectations précitées ainsi que les taux de coefficient d'utilisation du sol réciproques, qui en découlent.

20) Combattre la spéculation, en indiquant, dans les plans d'affectation du sol, la valeur ou le prix des terrains, selon leur affectation, les catégories de logements, notamment sociaux, en veillant que le Conseil d'Etat adopte des plans financiers fixant les loyers des logements et leur contrôle, selon les exigences de la LGZD, de manière que les logements projetés répondent à un besoin d'intérêt général de la population.

21) Etablir un programme des constructions projetées, qui doit figurer à cet effet dans le règlement des plans localisés de quartier, pour garantir que les logements et les bureaux soient construits simultanément, afin d'éviter que les logements ne soient pas « oubliés ».

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

- 7 -

22) Fixer dans les plans localisés de quartier les équipements publics nécessaires aux habitants, tout particulièrement les bâtiments scolaires, crèches, équipements sportifs, sociaux et culturels, des espaces verts et de détente ainsi que des jeux d'enfants, en fonction du nombre de logements à créer.

23) Supprimer la création d'une zone ordinaire hors normes, telle que prévue au centre de la zone FIPA, afin de permettre aux promoteurs d'échapper au moindre contrôle dans le but de construire à leur guise des tours de pure prestige.

24) Contrôler le prix des terrains, avec une différenciation selon les affectations, ainsi qu'instituer et appliquer un contrôle des loyers.

25) Déclarer d'utilité publique l'aménagement du périmètre en cause, tout particulièrement pour la construction de logements, d'équipements publics et d'espaces verts, en recourant, si nécessaire, à la mise en oeuvre des instruments relevant de l'aménagement du territoire.

Pour l'ASLOCA

Arlette DUCIMETIERE
Présidente



Genève, le 5 février 2009

6870

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets



"Bietenhader Sylvie (DCTI)"
<sylvie.bietenhader@etat.ge.ch>

27.03.2009 13:17

A "Heredia Sandra (Ville)" <sandra.heredia@ville-ge.ch>

cc

ccc

Objet RE: Complément d'information Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal

Chère Madame,

Pour faire suite à votre message du 25 ct. je vous prie de trouver ci-dessous les informations complémentaires sollicitées par la commission de l'aménagement du Conseil municipal de la Ville de Genève.

1.- S'agissant des projets de construction ponctuels, un certain nombre de propriétaires et/ou superficiaires privés examine les possibilités que leur offrira la nouvelle zone de construction prévue par le projet de loi de déclassement. Ceci dit, aucun de ces projets ne peut être considéré comme prêts à démarrer et aucune requête en autorisation de construire, ni de demande de renseignements, n'est à ce jour déposée.

2.- Le PLQ dit « PLQ PAV » a les mêmes effets juridiques qu'un plan localisé de quartier traditionnel et ouvre les voies de recours usuellement prévues par la loi, tout en offrant plus de souplesse et en étant axé sur des éléments d'intérêt général. Il s'agit, en premier lieu de l'organisation de l'espace public. En effet, il est primordial de veiller à l'aménagement d'un espace public de qualité. En plus des espaces exceptionnels (parcs, squares, places) qu'il est nécessaire de prévoir et d'aménager, une attention particulière doit être portée aux rues dont l'aménagement incombe aux collectivités publiques, et qui disposent là d'un instrument majeur pour structurer le territoire. Le PLQ PAV indique donc le tracé de la voirie projetée et les modifications à apporter aux voies existantes. De dessertes industrielles, celles-ci se transformeront en effet progressivement en axes forts d'un quartier urbain, contribuant ainsi de manière décisive à la qualité de ce dernier.

L'un des éléments essentiels de cette régulation est la relation entre le domaine public et les parcelles privées, qui sera notamment fixée par l'alignement des constructions. Dès lors que l'alignement, de même que le gabarit, définissent le profil transversal des dessertes et ont ainsi un impact fort sur le domaine public, ils doivent également être prévus par le PLQ PAV.

La question du stationnement a un fort impact sur les projets. Le nombre de places, en particulier, conditionne l'économie du projet (ce qui est déterminant en cas de construction de logements d'utilité publique) ainsi que l'organisation de l'espace, en particulier dans l'articulation dont il a été question précédemment entre l'espace privé et public. Il est donc impératif de déterminer dans la mesure du possible l'organisation du parking.

S'agissant des constructions elles-mêmes, pour les raisons décrites précédemment, et compte tenu des incertitudes liées aux futurs occupants des lieux il n'est pas souhaitable d'en fixer le dessin précis. Ainsi le nouveau plan d'affectation indiquera les « aires d'implantation » à l'intérieur desquelles, à l'exception des alignements impératifs et du gabarit (en particulier sur rue) il est prévu qu'une certaine liberté d'implantation des futurs bâtiments puisse s'exercer, contrairement au PLQ traditionnel, extrêmement contraignant. Une telle souplesse doit impérativement être précédée de vérifications morphologiques et typologiques poussées, permettant de déterminer le champ dans lequel la liberté s'exerce. Ces vérifications permettront également de déterminer le taux maximum d'utilisation du sol, indispensable, notamment, pour effectuer les études d'impact et d'établir les tableaux de répartition des droits à bâtir, permettant de garantir l'égalité de traitement entre les différents propriétaires.

Le nouveau plan sera également contraignant du point de vue de la destination des futures constructions. Celle-ci sera également fixée, notamment pour ce qui est des rez-de-chaussée, pour lesquels il est à priori admis que le caractère urbain du périmètre (en particulier pour la route des Acacias et l'avenue de la Praille) ne saurait permettre la

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

création de logements, ni même d'activités « fermées » au public.

Le périmètre PAV comprend plusieurs bâtiments dont l'intérêt patrimonial a été signalé par l'office du patrimoine et des sites. Les indications relatives aux bâtiments à maintenir en application de la loi sur la protection des monuments et des sites relèvent bien évidemment de l'intérêt public et doivent, à ce titre, figurer dans le PLQ PAV.

La question des équipements est centrale. Il est donc proposé de reprendre dans le nouveau plan les mécanismes prévus par la zone de développement genevoise tels que la cession gratuite au domaine public des emprises nécessaires à la requalification des routes, l'adaptation des conduites d'eau et d'énergie, les remaniements parcellaires.

Le développement du périmètre doit enfin répondre à des objectifs environnementaux ambitieux. Il va donc de soi qu'entre autres une attention particulière sera accordée à la question de l'énergie tant d'un point de vue général (concept énergétique) que de celui des projets particuliers. Par conséquent, en raison de son caractère incitatif, la possibilité d'augmenter le potentiel constructible des projets de haute qualité énergétique doit être systématiquement rappelée.

En plus de ces éléments liés au contenu du plan, une autre nouveauté est proposée par le projet de loi de déclassement. A contre-courant de la tendance que connaît notre canton depuis plusieurs années de voir diminuer les périmètres des PLQ, il est proposé de promouvoir, dans la mesure du possible, la mise au point d'un PLQ PAV par secteur, ce qui correspond à prévoir quatre ou cinq PLQ pour l'ensemble du quartier.

La tendance actuelle est issue de la petite dimension des opérations souvent liée à un parcellaire fortement fragmenté. Elle est également corrélée au pragmatisme qui prévaut dans les nombreux cas où il est jugé préférable de limiter le PLQ aux propriétaires désireux de réaliser en écartant les parcelles voisines – opposants potentiels.

Dans le contexte d'une mutation profonde du périmètre, il paraît important, en renouant avec les fondements de la planification d'affectation, de permettre tant aux autorités – cantonale et communales - qu'à la population d'avoir une vision plus large qu'à l'accoutumée en proposant de véritables plans « de quartier » et non pas des plans « de parcelle ».

Cette position est d'autant plus justifiée qu'il s'agit d'un plan qui met l'accent sur les aspects d'intérêt général, en particulier la voirie, dont les dispositions, pour être pertinentes, se comprennent à l'échelle du quartier.

Le recours à une planification d'affectation portant sur des portions de territoire plus importantes présente, peut-être, l'inconvénient de multiplier les oppositions durant sa procédure d'adoption. En revanche, une fois en force, ce plan permet une réactivité accrue qui paraît d'autant plus intéressante qu'elle concerne un tissu urbain destiné à accueillir de nouvelles entreprises et où il s'agira de réagir dans des brefs délais.

Souhaitant avoir ainsi répondu aux questions posées, je vous adresse mes meilleurs messages.

Sylvie Bietenhader
Directrice générale Praille Acacias Vernets



Commission de l'aménagement
et de l'environnement du
Conseil Municipal de la
Ville de Genève
Secrétariat

A l'attention de
Mme Sandra Heredia

N. Réf. : PHIM/acb

Carouge, le 31 mars 2009

Zone industrielle des Acacias. Parcelles grevées d'un droit de superficie sises sur la Ville de Genève

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 25 courant, lequel a retenu toute notre attention.

Dans un *premier* temps, nous vous informons que 53 droits de superficie sont constitués dans le périmètre.

Dans un *second* temps, nous vous confirmons que la durée de ces droits de superficie est fixée à **90 ans**, à l'exception de 5 contrats conclus pour 60 ans et 30 ans.

Enfin, notre Fondation est à ce jour au bénéfice d'un seul droit d'emption.

Il est rappelé que la FTI a soumis, depuis 2008, les cessions de droit de superficie à la constitution d'un droit d'emption sur le droit de superficie par le superficiaire acquéreur, pour une durée de 10 ans.

La FTI pourra l'exercer si le superficiaire refuse, malgré un avertissement, de rendre son droit de superficie conforme au PAV, tel qu'il sera adopté par les autorités communales et cantonales, en vertu de décisions définitives et entrées en force.

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (après-midi)
Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

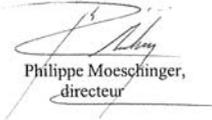
6873

2



Tout en restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Fondation pour les terrains industriels
de Genève (FTI)



Philippe Moeschinger,
directeur

B. Rapport de minorité de M^{me} Salika Wenger.

Sur la ville, en général, on a toujours disserté, on a construit des théories, on a fait des projets, on l'a décrite sous diverses formes, on l'a dessinée, peinte, illustrée, on l'a subie, rêvée et fuie parfois.

La ville reste le lieu de repère par excellence pour la population. Les expériences européennes de transformation, modification, construction de nouveaux quartiers au sein des villes ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes.

Lors de l'audition de M. Muller par la commission de l'aménagement et de l'environnement, tout le monde aura remarqué son incapacité à répondre à des questions aussi importantes et basiques que: le relogement des entreprises detentrices des droits de superficie, le nombre de logements et leur qualité, la question des déplacements, les infrastructures sociales et culturelles, les espaces publics, la mixité sociale, la mixité des activités, etc. De cette audition, il n'est ressorti qu'une seule chose, la volonté de déclasser sans justifications crédibles. Il est apparu que le point de fixation du magistrat libéral était surtout l'exigence de faire du quartier de l'Etoile une zone ordinaire, afin de pouvoir vendre les terrains à des entreprises privées qui, selon lui, seraient les seules collectivités capables de prendre en charge la construction de ces fameuses tours dont, pour le moment, personne ne nous a prouvé la nécessité. La perte de contrôle du foncier que représente cette opération nous laisse perplexes, même si le magistrat jure qu'il y aura un PLQ. Comme, par ailleurs, il prétend ne pas utiliser les outils de planification déjà existants qui ont fait leurs preuves, au prétexte qu'ils ne seraient plus performants et qu'une loi relative à la simplification des PLQ est soumise à la commission de l'aménagement du Grand Conseil, qui vise, notamment, à faire en sorte que les plans du lauréat d'un concours puissent être considérés comme un PLQ ou, pire encore, que les PLQ ne seraient plus soumis au parlement des communes concernées, nos questionnements s'en trouvent d'autant plus justifiés.

Dans les documents dont les commissaires ont pu disposer lors de leurs travaux, pas un mot sur le travail d'intégration de ce nouveau quartier à une ville comme la nôtre, qui compte plusieurs siècles d'existence, pas plus d'ailleurs qu'une analyse de la population déjà en place et de sa perception du projet. Nous sommes en présence d'une illusion technocratique plutôt que d'un véritable projet urbain. La priorité que représente le logement dans notre canton ne semble pas préoccuper notre magistrat car, après avoir annoncé 6000, puis 10 000, ce serait maintenant 12 000 logements qui seraient prévus. Sur quelles bases, à quel endroit, quels types de logements, quel ratio travail/logement? Aucune précision n'a été donnée et ces effets d'annonce ne sont pas de nature à rassurer ceux qui pensent que la nécessité d'un emploi, d'un logement est une priorité impérative.

Contrairement à ce qui a été dit par M^{me} Bietenhader, la protection des zones industrielles et artisanales est une nécessité économique importante et, sur ce point, la solution pour le relogement des entreprises sises sur ce territoire n'a pas encore été trouvée. Il serait question de les exiler aux confins du canton, par exemple au bout de la piste de l'aéroport ou dans des zones agricoles qui, par ailleurs, ne sont pas encore déclassées. La mise à disposition de droits de superficie favorables a permis aux petites et moyennes entreprises (PME) de maintenir leurs activités, et les activités de certaines dépendent de la proximité des habitants et de leur localisation en ville. En déclassant cet espace d'activités, c'est une boîte de Pandore ouverte à la spéculation, même si la gestion de ce territoire reste en main de la FTI (Fondation pour les terrains industriels). Il est donc fort à craindre que ce projet sonne le glas de la disparition d'un grand nombre de PME, dont dépendent entre 20 000 et 22 000 emplois dans ce secteur.

Dans la ville se développent différentes fonctions qui peuvent être changées, adaptées ou améliorées pour répondre à de nouvelles nécessités, aussi le travail et le logement ne sont-ils que quelques aspects des activités urbaines. Depuis toujours, la ville est le lieu idéal de rencontres, l'endroit où la vie communautaire et sociale est possible, c'est dans la ville que les institutions historiques ont élaboré les règles de la vie en société, ainsi que celles de la démocratie. Pour ce faire, il faut des lieux culturels, sociaux, sportifs et éducatifs, une simple visite au centre commercial le dimanche ne suffit pas pour créer du lien social. Le projet qui nous est présenté fait l'impasse sur cet aspect important de la vie urbaine. Une des rares mentions à des espaces publics parle de *pocket parks*, un anglicisme qui veut dire «jardins publics», qui pourraient être financés par des privés. Encore une fois, on assiste à un transfert du pouvoir des collectivités publiques au profit de celui des privés. Les écoles, les hôpitaux, les théâtres, les transports, etc., seront-ils aussi privés?

Depuis les années 1970, c'est la première fois qu'un projet urbain d'envergure est proposé à Genève. Nous ne pouvons pas laisser passer l'occasion de repenser la ville de manière contemporaine. Ce qui nous est proposé aujourd'hui est à peine une esquisse et il serait irresponsable de ne pas prendre le temps de mener une étude sérieuse et complète afin que ce nouveau quartier réponde aux attentes des citoyens qui le feront vivre. Pour ce qui concerne le projet PAV, il n'est pas exagéré de dire qu'il réunit, à lui seul, plus d'interrogations que de réponses aux questions légitimes que se pose la population. Aussi, les déclarations diverses et variées, mais surtout les silences du conseiller d'Etat en charge de ce dossier, nous laissent à penser qu'il n'a pas, pour le moment, fait le travail nécessaire pour nous convaincre de la faisabilité de ce projet urbain. Il n'y a donc aucune urgence à voter quoi que ce soit concernant le PAV. C'est pourquoi le groupe A gauche toute! s'opposera au projet d'arrêté du Conseil administratif qui entérine un projet de loi très prématuré et qui n'a d'autre but que d'ouvrir le champ à toutes les

formes de spéculations, et qui ne résout aucun des problèmes que notre société rencontre aujourd'hui.

Le président. Je demanderai d'abord aux secrétaires de lire deux lettres que nous avons reçues. Monsieur de Kalbermatten, je vous prie de lire la lettre de l'Association genevoise de défense des locataires (Asloca).

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 mai 2009

Concerne: Projet de modification du régime des zones Praille-Acacias-Vernets

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous revenons sur notre audition devant votre commission chargée du projet de modification de zones portant sur le périmètre Praille-Acacias-Vernets, au cours de laquelle nous avons commenté notre rapport adressé au Conseil d'Etat. Son objectif principal consiste à construire prioritairement des logements.

Pour ce faire, nous avons demandé l'application de la norme d'aménagement du territoire, qui préconise un nouveau logement pour toute place de travail supplémentaire. Cette norme est d'autant plus d'actualité en raison de la très grave pénurie de logements qui sévit actuellement à Genève.

L'Asloca a donc demandé au Conseil d'Etat de réduire les quelque 20 000 places de travail supplémentaires prévues dans ce périmètre, afin de permettre une forte augmentation du nombre de logements, pour que ceux-ci soient au moins plus nombreux que les places de travail. Or, le Conseil d'Etat n'a donné aucune garantie dans sa réponse à nos demandes en ce qui concerne les 6000 logements envisagés et encore moins quant à des logements supplémentaires. De plus, il ne donne aucune indication quant au nombre d'appartements locatifs et de logements sociaux qui pourraient être construits.

Quant à la déclaration que le Conseil d'Etat a faite aux médias, le 3 avril 2009, indiquant qu'il y aurait beaucoup plus de logements que prévu, à savoir 11 000 à 15 000 logements par rapport aux éventuels 6000 appartements, il s'agit d'une promesse qui n'est pas sérieuse.

En effet, ces 10 000 logements supplémentaires représentent 1 million de mètres carrés de surfaces de plancher habitable, ce qui est énorme, alors qu'on ne sait déjà pas à quels endroits les 6000 logements prévus pourraient être construits!

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Pour qu'un tel volume de construction de logements puisse être réalisé, il faudrait modifier les zones prévues dans le projet de loi. En effet, les zones prévues sont déjà totalement insuffisantes pour réaliser la première étape des 6000 logements évoqués dans l'exposé des motifs du projet de loi.

Or, nous n'avons pas eu connaissance, depuis lors, d'une quelconque modification du projet du régime des zones en créant notamment des zones d'habitation en lieu et place des zones mixtes destinées principalement à des activités administratives. Pour augmenter le nombre de logements, il faut réduire le nombre des nouvelles 21 000 places de travail dans le but précisément de convertir les bureaux potentiels en logements réels.

Le seul moyen pour atteindre le nombre de logements envisagés, c'est de modifier le projet de plans qui est soumis au Conseil municipal en demandant au Conseil d'Etat de vous soumettre un nouveau projet qui soit crédible. A défaut, notre association lancera un référendum contre le projet d'arrêté soumis à votre approbation.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Asloca:
Arlette Ducimetière, présidente

Le président. Monsieur Burri, je vous demanderai de lire la seconde lettre, celle de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Lecture de la lettre:

Genève, le 11 mai 2009

Concerne: Aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets = respect de la parité pour les nouveaux lieux de travail et d'habitat prévus, «un logement pour un emploi»

Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Votre Conseil est amené à traiter durant ses séances des 12 et 13 mai 2009 du rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève notamment.

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a eu l'occasion d'être auditionnée par la commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre de l'examen de cette proposition et a fait connaître sa position en janvier 2009 lors de la mise à l'enquête publique N° 1640 du projet de loi de déclassement de ce secteur.

La CGAS rappelle que le projet Praille-Acacias-Vernets doit se lire dans l'ensemble du territoire de l'agglomération genevoise. Elle relève l'important déséquilibre dans la répartition territoriale, d'une part, des entreprises, lieux de travail et, d'autre part, des populations, lieux d'habitat, déséquilibre qui est l'une des causes principales, sinon la principale, des mouvements pendulaires source d'embarras de circulation gigantesques, de pollution atmosphérique intense, de gaspillage d'énergie, de temps et d'argent, et de dégradation des conditions d'existence des habitants.

Le projet Praille-Acacias-Vernets actuel renforce ce déséquilibre entre lieux de travail et lieux d'habitat, raison pour laquelle la CGAS exige le respect, pour les nouveaux lieux de travail et d'habitat prévus, de la parité «un logement pour un emploi», et pour le territoire bâti de Genève et la zone dite agricole, le respect de cette parité, comme un objectif à long terme affiché dans le projet d'agglomération et le plan directeur cantonal en cours de révision.

La CGAS demande donc un programme pour le projet Praille-Acacias-Vernets de 8000 emplois et 8000 logements supplémentaires, soit au total 28 000 emplois et 11 000 logements, des espaces publics plus grands que les «pocket parks» prévus et l'implantation d'activités artistiques et culturelles.

Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour atteindre ces objectifs; ce projet de loi accentue le déséquilibre emplois-logements.

La CGAS s'oppose à la vente de ces terrains aujourd'hui en mains publiques et réaffirme son soutien au principe du droit de superficie.

En l'état elle s'oppose à la délocalisation des entreprises implantées dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets relevant qu'aucune zone industrielle n'est aujourd'hui prévue pour les accueillir. Elle critique l'attitude irresponsable des auteurs de ce projet dans le contexte de crise économique.

De plus, la CGAS rend enfin attentifs les membres de votre Conseil que ce projet de loi de déclassement n'oblige en rien à construire des logements d'utilité publique au mépris de la réalisation des objectifs du protocole d'accord sur le logement dont la CGAS est toujours cosignataire.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Si cette proposition devait recevoir un préavis positif de votre Conseil, la CGAS n'hésitera pas à participer au lancement d'un référendum, car ce projet renforçant le déséquilibre territorial emplois-logements met en péril les emplois existants, n'offre aucun logement répondant aux besoins prépondérants de la population, les terrains étant bradés au plus offrant, et aggrave les conditions d'existence des salariés dans toute l'agglomération.

En vous remerciant d'avoir pris connaissance des préoccupations du mouvement syndical que nous représentons, nous vous prions de croire, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de notre parfaite considération.

Claude Reymond
Secrétaire syndical CGAS

Daniel Marco
Référént de la commission
aménagement et logement

M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est retrouvée à examiner ce projet Praille-Acacias-Vernets parallèlement à celui des Eaux-Vives, que nous avons traité hier, parallèlement également au projet de l'extension de l'OMC, un projet politique lui aussi particulièrement chargé de sens et de discussions, et en même temps qu'une partie du plan directeur communal.

Une telle conjonction de dossiers aussi importants, tous soumis à des délais légaux ou à des procédures strictement planifiées que nous avons acceptées, ne permet malheureusement pas une étude aussi approfondie que les membres de la commission l'aurait souhaitée. Plusieurs l'ont regretté à diverses reprises et ont exprimé une certaine frustration.

Je ne peux que souligner encore une fois l'engagement de la commission, qui a mené ses travaux avec diligence et dans un bon esprit, en dépit d'une certaine pression du fait précisément du respect de ces délais légaux.

Je souhaite souligner l'engagement de la rapporteuse, M^{me} Machado, qui a fait le nécessaire pour rendre ses travaux dans les temps. Je précise encore, car cela est important, que les frustrations ont également porté sur le fait que, contrairement à ce qui était le cas dans le cadre des Eaux-Vives, nous ne pouvions nous prononcer que sur une proposition de modification de limites de zones, sans avoir nullement voix au chapitre quant au programme et au contenu.

M^{me} Silvia Machado, rapporteuse de majorité (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, juste quelques mots afin de clarifier et

dissiper des doutes ou perplexités suscités chez certains d'entre vous par le fait que je me suis retrouvée à rédiger le rapport de la majorité, tout en faisant partie de la minorité à l'issue du vote de la commission sur cet objet.

Tout d'abord, je remercie notre présidente de commission de vous avoir apporté les éléments concernant les délais si courts pour le traitement de cette proposition, en relation avec l'agenda de la commission et la nécessité de travailler en même temps sur d'autres sujets urgents. En commission, bien entendu, nous avons déjà exprimé ces regrets.

Il me semble indispensable de réfléchir à la notion d'urgence et du travail dans l'urgence, surtout pour des sujets d'une importance comme celle du projet Praille-Acacias-Vernets, qui mérite une étude en profondeur. Sa concrétisation, nous le savons toutes et tous, prendra des décennies.

Je veux relever ici la pression du Canton pour faire avancer un projet dans un contexte où rien ne se fait en avance. Nous pouvons nous demander jusqu'à quel point nous devons nous faire prendre en otage par des délais imposés ainsi. Ceci dit, sachez que lorsque nous, socialistes, nous avons pris ce rapport, nous n'avions jamais imaginé que nous allions nous retrouver dans la minorité lors du vote.

Oui, le vote de nos collègues de l'Alternative verte nous a surpris, pour ne pas dire déçus. Ainsi, mon rôle de rapporteuse de la commission sur cette proposition n'étant pas mis en question en raison de mon appartenance à la minorité, la tâche n'était pas confortable. Je me suis attelée à rédiger un rapport sur les travaux de la commission le plus factuel possible, dans lequel toutes et tous mes collègues peuvent se retrouver.

Je m'exprimerai plus tard pour la position du groupe socialiste.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Praille-Acacias-Vernets, c'est un énorme périmètre! On va juste ajouter à côté de la ville actuelle la moitié de la ville actuelle. On va donc pouvoir rêver, imaginer de superbes choses, mais, d'ici là, il va falloir être attentifs pour que, justement, ce soit plutôt nos rêves que nos craintes qui se réalisent.

Mais, sur un périmètre aussi grand, évidemment, on ne peut pas déjà avoir une vision très précise. Nous avons l'habitude des plans localisés de quartier (PLQ), voire parfois des plans localisés d'immeubles, des PLI, comme les avait appelés mon collègue Mathias Buschbeck, car souvent nous sommes amenés à voter sur l'implantation d'un immeuble de trois étages, mais là, évidemment, nous ne pouvons pas travailler de la même façon, car les enjeux sont complètement différents.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Pour l'instant, nous sommes appelés à discuter d'une modification de limites de zones. Une des craintes des Verts, c'est que nous acceptions de modifier les limites de zones sans savoir pourquoi, sans savoir ce qui se fera après. Il faut donc dire que le *masterplan* largement répandu dans la presse actuellement est caduc et que ces limites de zones, même si elles sont nécessaires, doivent se caler sur un projet. Pour cette raison, il est essentiel pour les Verts d'avoir un projet avant d'accepter cette modification de limites de zones.

Le Conseil administratif avait, dans la proposition qu'il nous présente, demandé que l'on fasse un plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets avant que cette modification de limites de zones soit acceptée. Cela va parfaitement dans le sens que nous souhaitons.

Je reviendrai un peu plus tard sur cet aspect des conditions, car nous avons dû le modifier ensuite en commission. Mais l'importance d'un plan directeur de quartier avant de modifier ces limites de zones, c'est simplement qu'avec des plans directeurs de quartier, les protagonistes de ce projet seront obligés de revenir devant les instances politiques et la population. Une fois ce plan directeur de quartier et les PLQ acceptés, nous aurons une vision qui, à mon avis, ravira un maximum de gens. C'est seulement quand ce plan directeur de quartier sera en force que nous pourrons modifier ces limites de zones.

Nous discuterons à plusieurs reprises de ce projet si notre volonté est réalisée. Les Verts insisteront donc sur plusieurs points. Evidemment, il y a d'abord la mobilité, tout le monde s'en doute! Il sera très important pour les Verts de veiller à ce que la mobilité soit réalisée de façon raisonnée dans ce plan. On peut même essayer de rêver de quartier sans voitures...

Mais, si ce n'est pas le cas, nous serons très attentifs à la façon d'implanter le stationnement et à la circulation. Nous demanderons des plans de mobilité douce et, évidemment, des plans de mobilité pour les entreprises, qui seront nombreuses dans ce périmètre. Nous espérons aussi que le bruit lié au trafic sera une valeur prise en compte, car si c'est pour créer un quartier non conforme aux normes fédérales OPBruit que nous sommes obligés de respecter, nous serons un petit peu mal partis...

Nous ferons également très attention aux modalités du concours. Nous craignons en effet le lancement d'un concours et qu'une petite astuce soit ensuite en route pour qu'il se réalise sans que des PLQ soient en force, montés, puis approuvés. Pour nous, le PLQ est l'élément essentiel pour revenir devant la population et être sûrs que le projet est démocratique.

Dans ce projet, il y a les tours. Les tours, c'est aussi un point qu'il faudra discuter longuement, car nous avons encore quelques craintes par rapport à la possibilité de les faire. Surtout, est-ce ou pas écologiquement raisonnable? Nous

devrons aussi veiller à la concertation, car nous savons très bien qu'à Genève, actuellement, qui dit séances d'information se targue de faire de la concertation et, vu la grandeur du périmètre que nous allons construire, il serait quand même assez judicieux que la population genevoise soit associée le plus tôt possible aux discussions.

Le logement est aussi une valeur essentielle de ce projet. Nous venons d'entendre la lecture des lettres qui défendent le logement mixte et qui demandent de se battre pour les LUP. Nous voulons du logement social sur ce périmètre. La proportion activités-logements est une donnée essentielle et elle fait d'ailleurs partie du plan directeur communal de la Ville, qui souhaite dorénavant un logement pour chaque place de travail créée. Si cela figure dans le plan directeur communal comme une des dix priorités, il me semble qu'il faut aussi le faire ici.

Les espaces culturels – évidemment le parent pauvre actuel de Genève – est aussi un point à défendre. Nous espérons voir beaucoup d'espaces culturels dans cet énorme périmètre, notamment des espaces publics et autogérés. Il y a vraiment pénurie de ce genre de lieux à Genève.

Je reviens maintenant sur l'aspect plus pratique, technique, par rapport à ce qui s'est passé en commission au sujet d'un amendement que nous avons dû déposer en réponse à un amendement libéral, lequel, en fait, voulait simplement supprimer la condition du Conseil administratif, qui demandait qu'un plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets soit en force avant de modifier ces limites de zones.

On nous a expliqué que, pour une raison juridique, l'on devait absolument supprimer cet article 3 du projet d'arrêté. Nous pouvons comprendre qu'il est toujours un petit peu délicat de demander qu'un outil de travail se fasse avant même que nous l'ayons créé, puisqu'il sera créé en même temps que la loi qui modifie ces limites de zones.

Pour régler cette question, nous avons simplement, en commission, avec la majorité de l'Alternative, modifié cet article, qui demande non pas un plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets, mais un plan directeur de quartier au sens de la loi de l'aménagement du territoire. Il n'y a là aucun problème, ni juridique ni quel qu'il soit, et si les libéraux étaient de bonne foi, ils le voteraient avec nous.

S'ils ne le votent pas, c'est que leur volonté est plutôt de laisser leur magistrat complètement libre de toute contrainte. C'est légitime et nous pouvons le comprendre. Personne n'aime des contraintes qui viennent de toutes les communes. Mais c'est, à mon avis, le seul garant de la démocratie.

Les Verts acceptent donc ce projet, sur lequel ils n'arrêteront pas de travailler dès maintenant.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Marc Froidevaux, vice-président.)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour l'être d'habitude qu'est l'homme, se trouver face à un processus inédit, comme c'est aujourd'hui le cas, est un peu déboussolant et nous ferions fausse route à vouloir trouver des solutions toutes faites dans le catalogue des outils habituels.

Ceci étant, il faut relever que la Ville a d'ores et déjà eu une influence très importante dans la réflexion autour de ce projet Praille-Acacias-Vernets. Finalement, c'est grâce à la Ville et à son *input* – pour parler en bon français – que le ratio logements-emplois a été élaboré plus attentivement, notamment du point de vue de l'équilibre entre les transports et la nécessité d'emplois et de logements au même endroit, pour éviter la démultiplication des cheminements.

Bien entendu, il aurait été infiniment plus confortable de connaître une image, naturellement sans détails. Or, aujourd'hui, d'image de ce que pourrait être ce quartier ou de ce que l'on voudrait y mettre, il n'y en a point.

Mais ce qui préoccupe réellement le groupe démocrate-chrétien dans ce projet, c'est que la classification en zone ordinaire 2, sauf pour l'Etoile, aura un impact majeur sur les prix des terrains. Or, qui finira par en faire les frais? C'est la commune, au moment où elle sera obligée d'acquérir des terrains pour réaliser des équipements publics. Pour nous, c'est vraiment un gros bémol.

En revanche, notre position, prise globalement, se résume à une réflexion: sommes-nous face à un verre d'eau à moitié vide ou à moitié plein? Le groupe démocrate-chrétien préfère voir le verre d'eau à moitié plein et, pour cette raison, nous donnerons un préavis favorable, mais pour autant que les conditions telles qu'elles sont exprimées dans le projet d'arrêté amendé soient respectées.

M^{me} Silvia Machado (S). Je suis déjà intervenue en tant que rapporteuse et je m'exprime maintenant pour le groupe socialiste. Mesdames et Messieurs, me voici plus à l'aise! Bien entendu, la lecture du rapport de minorité d'A gauche toute! reflète bien les positions socialistes.

Nous voulons encore une fois confirmer que nous, les socialistes, nous ne sommes pas opposés à un projet de développement du périmètre Praille-Acacias-Vernets. Mais le problème est de savoir de quel développement il s'agit, au service de qui, pourquoi et comment. Le projet qui nous est soumis ne répond pas à nos interrogations. Par contre, il nous laisse penser qu'il s'oriente vers des options bien éloignées de notre vision de l'aménagement du territoire et du rôle des communes en la matière.

A la lecture de l'exposé des motifs du Canton et des commentaires de notre Conseil administratif, nous ne pouvons qu'être sensibles à toutes les zones d'ombre de ce projet Praille-Acacias-Vernets. En même temps, nous comprenons que le Conseil administratif est contraint par le Canton de se positionner. Les articles du projet d'arrêté PR-674 sont finalement une tentative pour garantir nos exigences municipales, mais nous savons tous et toutes que le Canton peut les prendre comme des recommandations sur lesquelles on peut aussi s'asseoir.

Nous ne sommes pas obligés de nous laisser prendre en otage par cette précipitation injustifiée et nous choisissons aujourd'hui d'adopter une position politique sur ce sujet. Tout va trop vite avec le Canton dans ce projet, dont la réalisation demandera des décennies, alors que des projets plus concrets et réalisables aujourd'hui restent en friche et sans réponse.

Ainsi, le groupe socialiste a choisi de donner un préavis négatif sur cette proposition pour les raisons suivantes. Nous ne pouvons pas adhérer à l'idée de nous prononcer sur ce projet alors que nous sommes dans le flou le plus total et que le débat au niveau cantonal se fera par rapport au projet de loi de modification des zones.

Nous voulons voir garantis dans ce projet le principe de la mixité sociale au niveau logement et le respect du protocole concernant les 25% de logements LUP, l'équilibre «un logement un emploi», la défense du principe du droit de superficie, les équipements publics, les espaces publics et culturels.

A l'heure actuelle, le projet Praille-Acacias-Vernets ne nous apporte pas de réponse à ces questions que nous considérons comme fondamentales, et c'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas que notre Conseil administratif donne un blanc-seing au Canton, à travers cette proposition.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Pour le groupe radical, très clairement, le projet Praille-Acacias-Vernets n'est pas un projet. En fait, c'est une vision d'avenir pour Genève. En effet, nous le savons, l'essentiel du périmètre concerné est bâti, des activités s'y exercent et des habitants y logent. Il ne s'agit donc pas de prévoir dans le détail ce qu'on y réalisera demain, mais de déterminer aujourd'hui les conditions-cadres de l'évolution de cette zone.

Aujourd'hui, étant donné l'exiguïté du territoire du canton et de la ville, les aménagistes et nous-mêmes, nous avons l'habitude de PLQ confettis, ces PLQ qui regroupent gaillardement quelques centaines de mètres carrés avec, au mieux,

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

quatre ou cinq bâtiments. De plus, ces PLQ sont des instruments d'une validité limitée dans le temps, de l'ordre de quinze ans. Ces instruments sont probablement adaptés à notre territoire actuel et adéquats à l'échelle des enjeux superlocalisés d'un périmètre donné aussi restreint.

Mais le projet Praille-Acacias-Vernets, je l'ai dit, ouvre sur une tout autre dimension. En effet, dans ce cadre, on parle non seulement de la Ville de Genève, mais également de celles de Carouge et de Lancy. On parle donc d'un morceau du canton. Le territoire concerné de la Ville de Genève ne correspond qu'à environ 20% du périmètre.

D'autre part, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets, on ne parle pas d'un horizon à cinq ou dix ans, mais d'un horizon de trente à cinquante ans. En effet, les entreprises actuellement localisées dans ce périmètre sont pour la plupart au bénéfice de droits de superficie qui s'étalent aujourd'hui encore entre quarante et nonante ans. La relocalisation de ces entreprises n'est pas déterminée, encore moins leur financement. Dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets, et cela a déjà été dit, on parle de 20 000 nouveaux emplois venant s'ajouter aux 20 000 actuels dans la zone. On parle également de 10 000 à 15 000 nouveaux logements en plus des 3000 qui existent aujourd'hui.

Pour finir cette énumération, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets, on parle aussi de gare CFF et d'autoroute, de caserne militaire et de stade de football. On comprendra donc qu'on ne peut pas mettre en œuvre les outils habituels d'aménagement du territoire avec ce projet. C'est bien pour cela que le Canton nous propose une procédure singulière et des instruments spécifiques.

Toutefois, et pour répondre à certains doutes et questionnements exprimés préalablement, le Conseil administratif n'a pas souhaité nous présenter un chèque en blanc où nous n'aurions qu'à nous prononcer sur les modifications de zones. Au contraire, le projet d'arrêté qui nous est soumis contient un certain nombre de conditions qui, nous semble-t-il, permettent à cette enceinte de prendre une décision circonstanciée apte à faire évoluer la zone avec un minimum de garanties.

En effet, le projet d'arrêté prévoit à son article 2 que la Ville de Genève se coordonnera avec les autres communes concernées. En plus, un certain nombre de conditions sont posées qui permettent d'obtenir des garanties. Une de ces conditions essentielles – comme il a été relevé – c'est la demande de pouvoir adopter un plan directeur de quartier préalablement à l'adoption des modifications de zones. De la sorte, la procédure habituelle qui consiste à définir un contenu et un programme serait respectée. Cette condition nous paraît tout à fait raisonnable et nous la soutiendrons.

Une autre condition, absolument impérative à nos yeux, est fixée dans le cadre de l'arrêté du Conseil administratif. C'est la garantie d'un mécanisme ad hoc qui

permet le financement des infrastructures, des espaces publics et des équipements publics qu'il s'agit de construire dans le cadre de ce morceau de canton.

De même, ce projet d'arrêté demande le prélèvement d'une taxe d'équipement et un mécanisme pour la taxe sur la plus-value foncière. Il nous semble tout à fait important de mettre l'accent sur cette problématique, puisqu'il faut rappeler que 85% environ du périmètre Praille-Acacias-Vernets sont en mains publiques actuellement.

Dernier point qu'il est nécessaire de souligner et auquel nous accordons une attention tout à fait particulière, c'est la volonté du Conseil administratif de se coordonner avec l'Etat pour déterminer a priori de quelle manière les terrains s'achèteront et s'échangeront entre les différentes collectivités publiques, de manière à ce que chacune d'entre elles puisse mener à bien les politiques qu'elle entend mener en la matière.

Vous l'aurez compris, pour l'ensemble de ces raisons, bien qu'un certain nombre de questions soient encore posées et que les réponses ne soient pas définitives, le Parti radical soutiendra le projet Praille-Acacias-Vernets, puisque nous estimons que les conditions-cadres fixées sont suffisantes.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous permettrez au groupe libéral de commenter le rapport de minorité, dans la mesure où, si la position en faveur du projet Praille-Acacias-Vernets de l'Entente est raisonnablement connue, celle de l'opposition, en particulier de l'auteure du rapport de minorité, reste apparemment confidentielle. Et comme ce rapport vient de nous parvenir, je crains que tout le monde n'en ait pas pris connaissance comme il le mérite.

La première raison, semblerait-il, pour s'opposer à un projet novateur, à un projet qui est un souffle, à un projet qui répond enfin de manière sérieuse aux objectifs politiques qui sont affirmés par chacun des groupes, dans chacun de nos programmes politiques, depuis aussi longtemps à peu près qu'il existe des élections à Genève – et je salue la volonté tout à l'heure de souligner qu'on aurait dû célébrer cette date – cela fait à peu près cent cinquante-huit ans que nous réclamons la réalisation du projet Praille-Acacias-Vernets, eh bien, pour cela, on oppose, dans l'ordre, l'inconnue quant au relogement des entreprises détentrices de droits de superficie.

Mais non, ce n'est pas une inconnue, puisque ces entreprises ont des droits! Elles les exercent et en conséquence cela signifie déjà que ceux qui ont pu croire

que le projet Praille-Acacias-Vernets se réaliserait par la magie de Harry Potter ou autre en quelques nuits se trompent. Cela se réalisera effectivement en quelques décennies, trois pour les plus optimistes, bien plus pour les réalistes.

Mais c'est ce qu'il faut avoir à l'esprit, parce qu'il y a eu dans la presse, dans l'annonce de ce phénomène, une certaine confusion. On a pu croire, en voyant les enthousiasmes communiqués par les uns ou par les autres, que voilà, c'était décidé, que ce serait fait et qu'il fallait s'attendre à voir les déménageuses vider les ateliers, les pelleteuses creuser, les grues se hisser, et nous-mêmes peut-être, avec notre petite valise, prendre déjà possession des appartements, voire des surfaces commerciales, et bénéficier de la sorte de ce poumon de prospérité...

Eh bien non, et la première observation de la rapporteuse de minorité traduit bien ce malaise. Nous sommes dans un projet à long terme et c'est effectivement autour de la notion de projet à long terme qu'il faut examiner les choses.

Le deuxième élément, c'est de dire qu'on ne connaît pas le nombre d'appartements prévus. Or, deux paragraphes plus loin, on nous dit que le nombre sur lequel on s'arrêterait aujourd'hui serait de l'ordre de 12 000. Pour répondre alors à la position des Verts, cela signifie que l'on créerait 12 000 emplois. La question n'est évidemment pas sans importance, parce que le critère imposé par les Verts est un bon critère, un logement, un poste de travail. Mais un logement représente en moyenne, en surface brute de plancher, au moins 60 m² et, en général, sensiblement davantage. Tandis qu'un poste de travail en représente une vingtaine, et encore c'est calculé dans des conditions que l'on peut qualifier de confortables. Vous voyez qu'il ne suffit pas de dire: j'ajoute un logement et j'enlève un emploi. Il y a des règles de trois qui s'appliquent, et très vite nous assistons alors à un quartier qui se déséquilibre.

Ce nombre n'est donc pas un nombre que l'on peut requérir comme le fait la rapporteuse de minorité. Il découle d'un aménagement adéquat, intelligent, participatif, et il s'inscrit dans la durée de ce quartier. Cette inscription d'ailleurs devant s'affiner au fur et à mesure de l'évolution, parce que l'on retrouve le premier argument développé par la rapporteuse de minorité: qu'en est-il de la libération des surfaces? Et, évidemment, les surfaces se libèrent à mesure que le quartier se construit. Exactement comme c'est à mesure que la zone de développement se libère de la zone villas de fond que s'aménagent les immeubles.

Aujourd'hui, il n'est plus un immeuble qui est aménagé selon les principes qui ont gouverné l'aménagement de la zone de développement quand elle a été créée. On peut même dire qu'il n'est plus guère d'immeubles – du moins c'est souhaitable – qui s'aménagent encore comme cela a été le cas il y a dix ans. Ces règles, qui sont les règles du bon sens, consistent à savoir exactement comment répondre aux besoins prépondérants de la population, et elles s'appliquent à ce quartier.

Alors, dans ce schéma, l'attention qu'il y a lieu d'avoir, ce n'est pas véritablement dans la rigueur des règles, dans la rigueur des définitions qui sont attendues: PLQ, plan localisé d'une autre nature, autre instrument de développement à constituer... Cela n'est pas très important. Ce qu'il est important d'affirmer ce soir, par toutes les manières, c'est que cette zone constitue la zone de développement futur de Genève.

La garantie pour chaque citoyen ici, quel que soit le résultat des amendements divers qui sont proposés, c'est que, de toute façon, la réalisation ne sera entreprise de manière sérieuse guère que dans une dizaine d'années, parce que, d'ici là, il faut l'admettre, malheureusement, rien ne se fera. Mais nous pouvons politiquement dire et reconnaître que si cela fait cent cinquante-huit ans que nous réclamons ceci, cette fois-ci, ce ceci est à bout de doigt et, en tendant tous raisonnablement fort les mains, nous arriverons à le saisir et à le voir se réaliser.

Nous pouvons, comme nous l'avons entendu dans quelques correspondances dont la lecture a été requise, d'ores et déjà mettre des bâtons dans les roues, menacer, puisque c'est bel et bien le sens qu'il fallait accorder à ces deux paragraphes, qui nous annoncent que d'ores et déjà les référendums sont prêts. Mais, raisonnablement, est-ce qu'on lance un référendum contre des hypothèses? Est-ce qu'on lance un référendum contre quelque chose qui est encore aussi peu défini? C'est la lecture que nous devons avoir de l'ensemble de ces éléments.

Etant déjà long et m'en rendant compte, je ne vais pas commenter au-delà du bon sens le rapport de minorité de M^{me} Wenger. Ce que je souhaite cependant, c'est que nous ayons à l'esprit que les instruments que nous mettons en place sont sensiblement plus éphémères dans leur durée, dans leur validité, que les effets que nous attendons. Et, pour reprendre les propos de l'intervenante Verte, l'amendement libéral ne tendait pas à faciliter la vie du magistrat, l'amendement libéral portait essentiellement dans l'esprit sur l'article 2.

L'article 2 nous dit qu'il faut suspendre le déclassement de la zone, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas appliqué cela. Le représentant libéral à la commission a en effet proposé de supprimer l'article 3 parce que c'était la meilleure manière de répondre à la question de la suspension. Mais ce n'était pas la manière de mettre en cause les instruments.

Ce qui est gênant, par rapport à un projet pour lequel rien ne sera entrepris avant dix ans, c'est que l'on entend ici, dans ce projet d'arrêté suggéré par le Conseil administratif, dire qu'il ne se passera rien tant que nous n'aurons pas défini ce que nous allons faire, tout en sachant que lorsque nous allons entreprendre, cet élément que nous voulons imposer ici sera caduc.

Alors, quel sens cela peut-il avoir de prétendre qu'il est heureux de suspendre le déclassement de la zone, alors que ce n'est que la réponse spécifique qui sera

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

portée de 2020 à...? Effectivement, le réalisme est une notion variable. Il s'agira à ce moment-là de répondre de la manière la plus pointue et la plus adéquate, de sorte qu'il soit donné satisfaction aux besoins des entrepreneurs et aux besoins des habitants.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je propose d'arrêter là nos débats, que nous reprendrons à 20 h 30. Je vous souhaite un excellent appétit et je convie celles et ceux qui veulent rencontrer les élèves du collège Nicolas-Bouvier à se rendre à la salle des pas perdus.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6802
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6803
3. Questions orales	6803
4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-697 A)	6804
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) (PR-674 A/B)	6840
6. Propositions des conseillers municipaux	6889
7. Interpellations	6889
8. Questions écrites	6889

La mémorialiste:
Marguerite Conus